

prévoyance:ne



RAPPORT DE GESTION
2012

RAPPORT DE GESTION

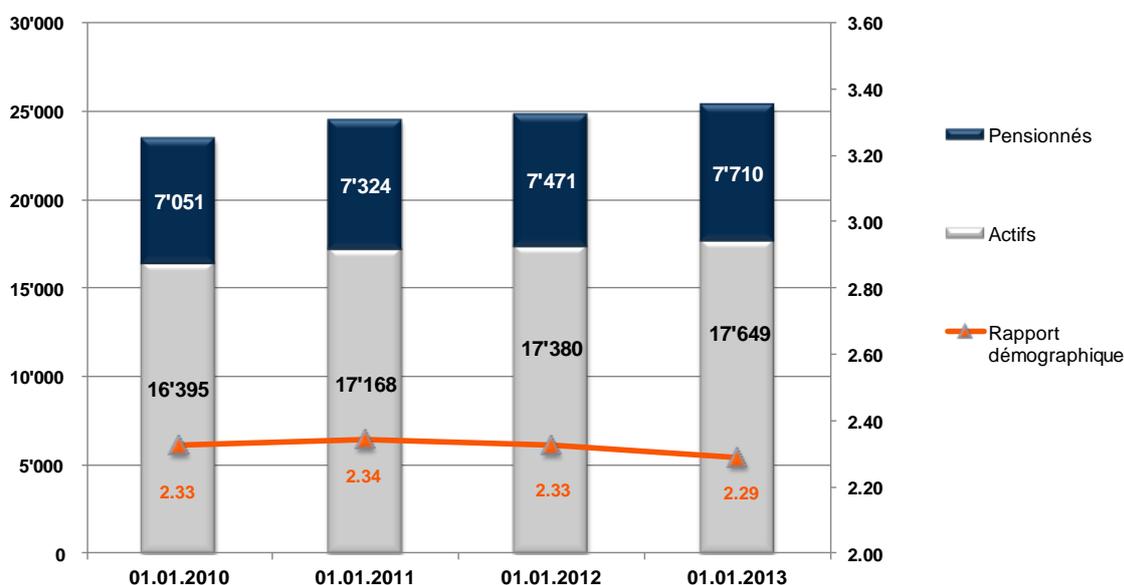
1 RÉSUMÉ

Les éléments caractéristiques de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel, (ci-après : "prévoyance.ne" ou "la Caisse"), sont présentés dans les chapitres suivants :

1.1 Assurance

Au 01.01.2013, la Caisse compte 17'649 assurés en activité et 7'710 pensionnés, soit un total de **25'359 assurés**, contre 24'851 au 01.01.2012. Le rapport démographique (assurés actifs par rapport aux pensionnés) est stable (2.29 contre 2.33 au 01.01.2012).

Evolution des effectifs et du rapport démographique



1.2 Placements

La fortune de la Caisse s'élève à CHF 2.811 milliards au 01.01.2013 (CHF 2.664 milliards au 01.01.2012).

La performance des placements en 2012 a été de 6.09% (-3.70% en 2011).

Le rendement net 2012 de la Caisse est de 5.63% (-3.90% en 2011).

Le résultat 2012 sur les placements s'explique principalement par les facteurs suivants :

- La part attribuée aux actions suisses et étrangères dans l'allocation stratégique de la Caisse a contribué très favorablement à la performance en raison de l'évolution positive des marchés financiers dans la 2^{ème} partie de l'année 2012; les obligations suisses ont affiché d'excellents résultats.
- Par contre, la décision d'entamer un processus conséquent de rénovation sur le parc immobilier pèse sur le rendement.

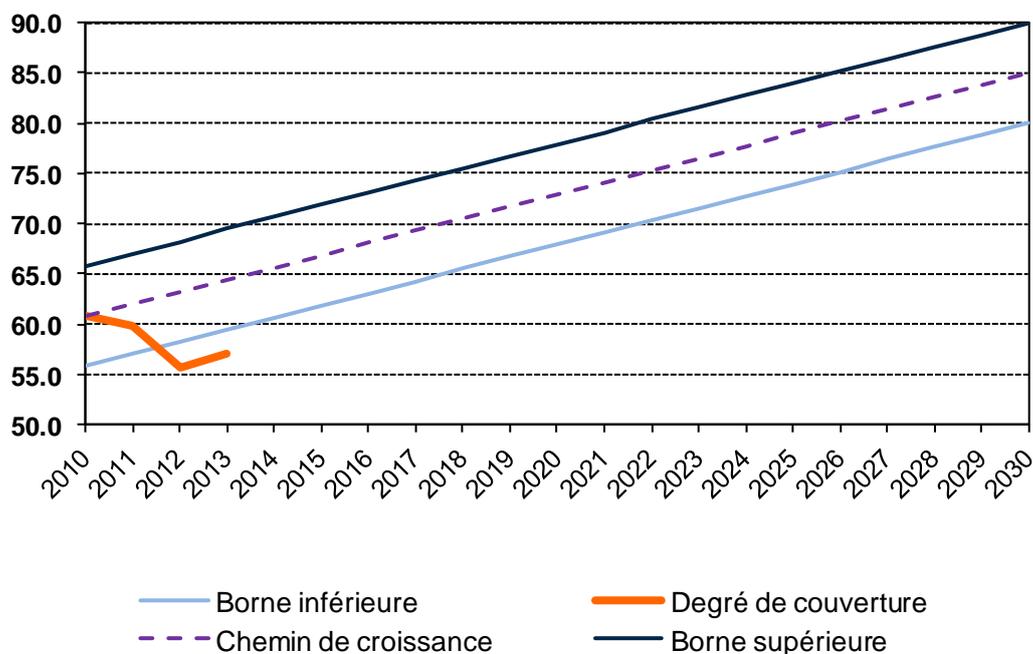
Les explications sont détaillées par classes d'actifs au chapitre 6.



1.3 Degré de couverture

Le degré de couverture de la Caisse s'élève à 57.1% au 01.01.2013 (55.7% au 01.01.2012). Compte tenu des exigences légales cantonales actuelles, le degré de couverture se situe hors du chemin de croissance comme l'indique le graphique ci-après :

Evolution du degré de couverture par rapport au chemin de croissance



La Caisse présente un découvert technique au sens de l'article 49 de la Loi instituant une Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub).

1.4 Flux de fonds de l'assurance

Le détail des prestations/cotisations périodiques et montants uniques, payés et reçus par la Caisse est le suivant :

Détail des flux de fonds de l'assurance	2012	2011
Cotisations reçues selon chapitre 7.6	232'545'487.90	233'158'553.60
Rentes versées selon chapitre 7.7	-206'874'667.20	-204'175'446.60
Différence cotisations-rentes	25'670'820.70	28'983'107.00
Apports reçus selon chapitre 7.6	54'259'363.84	51'115'248.82
Prestations de sorties et capitaux payés selon chapitre 7.7	-88'943'282.85	-78'681'102.35
Différence apports/versements capitaux	-34'683'919.01	-27'565'853.53
Résultat de l'assurance avant variations des réserves et provisions techniques	-9'013'098.31	1'417'253.47

Les flux de fonds liés à l'assurance sont devenus négatifs en 2012, l'équilibre cotisations/rentes versées est toutefois maintenu.



1.5 Autres informations

Le présent rapport ne peut pas répondre à toutes les interrogations des lecteurs. Le site Internet de la Caisse www.prevoyance.ne.ch donne de nombreux renseignements utiles. Les collaborateurs sont également à disposition pour répondre à toute question et des séances régulières d'informations sont organisées par l'administration de la Caisse.

2 CONTEXTE ÉCONOMIQUE, DES MARCHÉS ET DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

2.1 Contexte économique

Malgré la détérioration généralisée du climat économique dans la zone Euro, préoccupation constante tout au long des premiers trimestres 2012, des craintes d'un atterrissage brutal de l'économie chinoise ou du débat brûlant au sujet de l'échéance de la falaise fiscale aux Etats-Unis, l'année 2012 a terminé dans le vert. En effet la performance de l'année est positive malgré un contexte économique incitant à la prudence et oscillant entre bonnes et mauvaises nouvelles.

Durant la première partie de l'année 2012, le pessimisme régnait en raison de l'ampleur des problèmes des finances publiques en Europe. Ces dernières étaient une source récurrente d'inquiétudes et les données conjoncturelles confortaient les investisseurs dans leur politique de retenue face au risque. L'espoir d'une reprise de la croissance économique mondiale a, durant quelques temps, cédé la place aux craintes persistantes sur les déséquilibres économiques.

A la fin du premier semestre, les Banques centrales sont devenues les principaux facteurs de stimulation des marchés. Tout d'abord, le président de la Banque centrale européenne (BCE), M. Mario Draghi, a annoncé qu'il ferait tout pour sauver l'euro. Son engagement à acheter sans limite des obligations gouvernementales a favorisé le retour des acteurs sur les marchés. S'en est suivie immédiatement une détente des taux, éloignant ainsi les risques de défaut des états concernés. En parallèle, les autres banques centrales, notamment celles des Etats-Unis, de la Chine, du Japon, de la Grande-Bretagne et de la Suisse, ont poursuivi leurs annonces et actions d'assouplissement quantitatif monétaire selon des objectifs permettant à court terme d'assurer une certaine stabilité.

Dans cet environnement économique incertain, la Suisse a affiché une évolution très positive, soutenue par la consommation publique et privée, ainsi que par la hausse continue des investissements dans le domaine de l'immobilier. Durant l'année écoulée, la surchauffe du marché immobilier dans certaines régions est devenue une préoccupation croissante, aussi bien pour l'autorité de surveillance des marchés financiers, que pour la Banque Nationale Suisse (BNS). Cette situation a contraint le régulateur à prendre des mesures préventives à l'égard des banques concernant les fonds propres nécessaires à l'acquisition des biens immobiliers.

Finalement, durant l'année écoulée, les marchés des changes ont été tirillés entre la faiblesse de la croissance et l'assouplissement de la politique monétaire des banques centrales conduisant à une évolution difficile à anticiper. Après avoir avoisiné pendant presque toute l'année le cours plancher fixé par la BNS de 1.20 franc pour un euro, la devise helvétique s'est quelque peu affaiblie en fin d'année.



2.2 Contexte des marchés financiers

L'année 2012 a été bonne et même très bonne pour un bon nombre de marchés financiers et de classes d'actifs.

Les marchés des actions des principales économies occidentales ont fortement progressé surtout pendant le dernier trimestre. Les mesures prises par les politiques des banques centrales ont rassuré les marchés financiers et ravivé l'espoir, dès l'automne, de trouver une issue favorable à la crise de confiance. Jusqu'en septembre, les mauvaises nouvelles continuaient de provenir de l'Europe. Par contre, à la fin de l'été, l'attention des investisseurs s'est tournée vers les Etats-Unis en raison de l'élection présidentielle et des débats concernant la problématique budgétaire et fiscale.

A noter que les investisseurs ne se sont guère préoccupés des programmes d'austérité des gouvernements qui agiront comme un frein sur la croissance économique mondiale. Les principaux indices boursiers affichent donc de très bonnes performances : 5.89% pour le Japon, 13.13% pour l'Amérique du Nord, 17.52% pour l'Europe et 15.73% en moyenne pour les marchés émergents.

Les principaux indices du marché suisse ont progressé de 17.52% pour le SPI et de 14.90% pour le SMI. Les petites et moyennes capitalisations boursières ("small & mid caps") suisses affichent une hausse de 13.89%.

Les marchés obligataires suisse et étranger ont évolué entre deux pôles, celui de l'acceptation du risque porté par les opérations de refinancement à long terme des banques centrales et celui du doute lorsque les risques de défaut de paiement des pays européens ressurgissaient. Globalement les résultats sont très positifs avec toutefois des disparités de performances élevées en fonction des évolutions des taux d'intérêt et selon la nature sous-jacente des obligations, qu'il s'agisse d'emprunts d'entreprises ou gouvernementaux. La performance de l'indice Barclays Capital Global Aggregate termine à 5.19% avec couverture monétaire. Sans la couverture de change systématique, cet indice affiche un résultat de 2.12%.

En Suisse, le marché du logement a de nouveau profité d'une demande qui est demeurée importante en 2012. Concernant l'immobilier, la hausse des prix s'est poursuivie de manière régulière et les prix des biens immobiliers ont une fois de plus atteint des niveaux élevés dans certaines régions géographiques. L'indice de référence du secteur de l'immobilier suisse KGAST a progressé de 4.45%. Fin 2012, l'agio des fonds immobiliers suisses restait à un niveau moyen de 23.90% (24.30% en 2011). A l'étranger, l'indice immobilier coté, dont l'évolution est fortement corrélée au marché des actions étrangères, affiche une progression de 27.10% (sans couverture de change contre CHF), en raison de la reprise des prix de l'immobilier, notamment aux USA.

Le résultat sur les placements alternatifs est nuancé en raison d'un parcours économique difficile tout au long de l'année. Bien que leur résultat moyen soit positif, ce dernier est très variable selon les différents types de stratégies. En raison de la faiblesse du secteur de l'énergie et des métaux industriels notamment, les matières premières donnent un résultat négatif en 2012. A noter que la performance de l'or reste positive sur l'ensemble de l'année, malgré une correction importante fin 2012.

Finalement l'évolution du marché des changes a eu des incidences importantes sur les différentes classes d'actifs selon les décisions de couvrir totalement ou partiellement les changes.



2.3 Contexte de la prévoyance professionnelle

L'année 2012 a été riche en faits nouveaux pour la prévoyance professionnelle et de nouvelles normes sont entrées en vigueur notamment dans les domaines suivants :

- au 01.01.2012 :
 - introduction du nouveau droit applicable en matière de financement des institutions de prévoyance de droit public ;
 - introduction de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle au niveau fédéral et entrée en vigueur du concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (As-So) ;
 - entrée en vigueur de la révision AI 6A ;
- en avril 2012 s'est terminée la consultation relative au rapport sur l'avenir du 2^{ème} pilier, ce qui a donné lieu en novembre 2012 à la publication par le Conseil fédéral des nouvelles orientations en matière de prévoyance professionnelle ;
- en juin 2012, sur proposition de l'association suisse des banques, la FINMA a modifié les conditions nécessaires en matière de prêts hypothécaires. En résumé, il est nécessaire, pour être bénéficiaire de crédit, de financer son bien avec au moins 10% de fonds propres ne provenant pas de la prévoyance professionnelle. Ce changement a donc des effets en matière de versement anticipé dans le but d'acquisition du logement de famille au sens de la LPP.

Caisses de pensions de droit public

Le 17.12.2010, le Parlement fédéral adoptait une importante réforme de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), portant sur le financement des institutions de prévoyance de droit public.

En effet, alors qu'en 1985, à l'entrée en vigueur de la LPP, la sous-couverture des caisses publiques au bénéfice d'une garantie d'une collectivité publique était admise, le législateur a décidé de cadrer l'ampleur de ces découverts et de "borner" leur évolution. La nouvelle loi fédérale sur le financement des institutions de droit public, entrée en vigueur au 01.01.2012, avec un délai transitoire de mise en œuvre de 2 ans, prévoit ainsi principalement :

- un objectif de degré de couverture de 80% à une échéance de 40 ans, avec toutefois des passages prévus à 60% au 01.01.2020 et à 75% au 01.01.2030 ;
- une autonomie des caisses de pensions afin d'être détachées de la structure juridique, organisationnelle et financière des administrations publiques (déjà réalisé au 01.01.2010 pour prévoyance.ne) ;
- un délai jusqu'à fin 2013 pour se conformer aux exigences applicables en matière d'organisation.

Parallèlement à cette réforme, les caisses de pensions, de droit public en majorité, doivent revoir leurs bases techniques. Pour prévoyance.ne, il s'agira des nouvelles bases techniques LPP2010, publiées le 16.12.2010. Ces dernières confirment l'augmentation de la longévité sur la base des observations effectuées durant les 5 dernières années. Ainsi en l'espace de 5 ans, l'espérance de vie des hommes âgés de 65 ans s'est allongée de près d'un an pour se situer à 18.9 ans et de pratiquement 6 mois pour les femmes du même âge, pour se situer à 21.4 ans. En ce qui concerne l'invalidité, on constate une diminution sensible des probabilités de devenir invalide chez les hommes et une légère augmentation chez les femmes.



Compte tenu des dernières crises financières, de grandes incertitudes résident sur les espérances futures de rendements. Ainsi, toutes les caisses de pensions sont invitées à discuter de la question du taux d'intérêt technique appliqué aux avoirs de prévoyance de leurs assurés, élément à considérer également comme étant en lien avec les bases techniques.

Autorités de surveillance

Dès le 01.01.2012, les autorités cantonales de surveillance ont adopté un statut juridique autonome et des regroupements cantonaux ont eu lieu. A la même date, la Commission de haute surveillance a débuté officiellement ses activités, afin d'unifier la surveillance dans toute la Suisse. Plusieurs communications et instructions ont déjà été publiées. Elles figurent sur son site Internet (www.oak-bv.admin.ch).

Révision 6A de l'AI

La révision 6A de l'Assurance invalidité est entrée en vigueur au 01.01.2012. Son but vise principalement à assainir l'assurance invalidité fédérale (AI). Cette révision a pour priorité la réadaptation des bénéficiaires de rentes AI ; elle renforce la collaboration avec les employeurs et introduit la contribution d'assistance. D'ici 2017, l'AI vise à réintégrer près de 17'000 bénéficiaires de rentes dans le marché du travail. Pour la prévoyance professionnelle, les conséquences résident dans l'introduction d'une période de protection après la réduction ou la suppression d'une rente AI, faisant elle-même suite à la réadaptation professionnelle d'un rentier.

Avenir du 2^{ème} pilier

En décembre 2011, le Conseil fédéral a mis en consultation son rapport sur l'avenir du 2^{ème} pilier, qui traite de nombreux aspects de la prévoyance professionnelle, à savoir notamment :

- le rôle de la prévoyance par rapport aux objectifs constitutionnels ;
- l'impact de l'espérance de vie sur les caisses de pensions, via la baisse du taux de conversion et d'éventuelles mesures d'accompagnement possibles afin d'en atténuer les effets ;
- le système de financement ;
- les frais d'administration (une étude de l'OFAS a été publiée à ce sujet) ;
- l'impact des systèmes salariaux et des interruptions de carrière sur la prévoyance.

Ce rapport a été élaboré en étroite collaboration avec la Commission fédérale LPP qui propose également des solutions.

Le délai de consultation a pris fin en avril 2012 et sans prendre position sur les nombreux thèmes abordés, le Conseil fédéral a défini sur cette base, en novembre 2012, les lignes directrices de la « Prévoyance vieillesse 2020 ». Il estime que les assurés doivent pouvoir maintenir le niveau de leurs rentes dans un système de prévoyance au financement assuré. Sous la houlette de M. Alain Berset, il approche le sujet de manière globale en souhaitant mieux coordonner les prestations des 1^{er} et 2^{ème} piliers.

De nombreux sujets d'actualité dans le domaine de la prévoyance professionnelle, issus de motions, de postulats ou autres, vont impliquer des évolutions qui ne laissent pas présager une simplification du système. A relever notamment :

- la dépolitisation du taux de conversion minimal et du taux d'intérêt minimal ;
- un âge d'entrée harmonisé dans le régime LPP avec celui de l'AVS ;



- une répartition équitable entre avoir obligatoire et surobligatoire lors de prestations de sortie en cas de divorce ;
- des dispositions spécifiques lorsque l'institution propose des stratégies de placements différentes à ses assurés ;
- la participation des pensionnés au sein des organes ;
- une meilleure protection des personnes ayant droit à une pension alimentaire ;
- les problématiques de restitution des avantages financiers et des rétrocessions, ainsi que l'indication des frais de gestion de fortune ;
- l'exercice des droits d'actionnaires.

En fonction du sujet, prevoyance.ne participe généralement aux consultations fédérales sur les dossiers soumis à ce genre de procédure.

A relever également qu'au 01.01.2013, les montants-limites dans la prévoyance professionnelle ont été augmentés. Le taux d'intérêt minimal LPP a été maintenu à 1.5% et les rentes LPP (minimum) de survivants et d'invalidité en cours ont été adaptées à la hausse.

3 ACTIVITÉS DE LA CAISSE EN 2012

3.1 Généralités

Les activités de la Caisse en 2012 ont été conséquentes puisqu'il s'agissait d'une année de négociations des mesures de recapitalisation de prevoyance.ne.

La Commission d'assainissement, créée courant 2010 par le Conseil d'administration, s'est réunie à de nombreuses reprises jusqu'au 07.11.2011, date de la publication des mesures possibles de recapitalisation. Début 2012, elle a également analysé une variante supplémentaire de baisse du taux technique et du passage éventuel à la primauté des cotisations. La Commission avait dû progressivement intégrer toute une série de nouveaux paramètres, évoqués ci-avant, notamment la nouvelle loi fédérale sur les institutions de prévoyance publiques, les nouvelles bases techniques LPP2010, ainsi que les conséquences de la crise 2011 sur le degré de couverture et sur les espérances de rendement futures. Dès novembre 2011, la Direction a tenu 15 séances d'information au sujet de la recapitalisation destinées aux assurés et employeurs de la Caisse.

En parallèle, la Commission de négociations a tenu 13 séances jusqu'en juillet 2012 afin de trouver parmi les mesures étudiées par la Commission d'assainissement, celles qui étaient les plus adéquates. Les négociations ont abouti à un protocole d'accord et le Conseil d'administration a validé à l'unanimité les solutions proposées. Le détail de tous les travaux menés se trouve au chapitre 9.1 de l'annexe aux comptes 2012 de la Caisse. Le site Internet de la Caisse informe de manière détaillée de tout le processus.

Suite aux travaux de la Commission de négociations, une conférence de presse a été donnée et tous les assurés et employeurs ont été informés le 07.09.2012.

Le Conseil d'administration a été régulièrement et précisément informé de toutes les activités menées par l'administration de la Caisse au cours de l'année 2012. Une tâche importante en plus de la recapitalisation et la gestion courante a été celle d'intégrer le personnel de gerance.ne, le nouveau secteur immobilier de la Caisse issu du transfert du personnel du SGIM (Service de gérance des immeubles de l'Etat).



La Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel nécessite encore la formalisation de certains processus et l'évolution de certaines méthodes de travail, qui n'ont pu être réalisées que partiellement compte tenu des activités en lien avec la recapitalisation.

Le présent rapport ne retrace pas toutes les activités de l'administration, mais relève de manière succincte quelques éléments dans les secteurs de celle-ci.

3.2 Gestion courante

Outre les tâches habituelles de gestion de la Caisse, l'administration a fourni de nombreuses informations aux assurés, collectivement ou personnellement, au sujet de la recapitalisation et de ses conséquences, ceci alors même que les chiffres détaillés individuels ne pourront être transmis qu'après la validation du Grand Conseil. La Caisse a également mis beaucoup d'énergie à adapter la loi actuelle pour l'élaboration du rapport au Grand Conseil. De plus, plusieurs règlements ont été élaborés, modifiés ou finalisés. La Direction de la Caisse a eu beaucoup de contacts avec son autorité de surveillance. Le site Internet a également été mis à jour régulièrement. Plusieurs formations ont été organisées pour le personnel et les membres des organes de la Caisse, notamment au sujet de la réforme structurelle. L'administration a continué la formation des gestionnaires RH des employeurs affiliés. Le processus de mise en place du système de contrôle interne a été poursuivi. Elle a également collaboré avec l'Etat sur plusieurs sujets de prévoyance professionnelle, notamment en donnant des éléments de réponses aux interpellations des députés.

3.3 Représentation

L'administration de la Caisse entretient de nombreux contacts avec d'autres institutions de prévoyance, notamment la CIA (Genève) qui a suivi également un processus de fusion et dont les acteurs sont très intéressés par la manière "neuchâteloise" d'aborder la fusion. La Direction et ses collaborateurs participent régulièrement à des réunions, notamment de diverses organisations professionnelles. L'administration a également rencontré de nombreux employeurs affiliés à prevoyance.ne pour parler de divers sujets touchant à la prévoyance, par exemple le thème de la garantie du découvert par les collectivités publiques.

3.4 Assurance

Durant l'année 2012, ce secteur a été très occupé par l'information à donner aux assurés s'agissant de la recapitalisation de la Caisse. Plusieurs séances ont été organisées à ce sujet à l'attention des assurés, mais également à celle des employeurs affiliés à prevoyance.ne. En parallèle, les nouveaux assurés continuent à être régulièrement invités à des séances d'informations générales sur le plan d'assurance ainsi que sur le fonctionnement de la Caisse.

Deux nouveaux règlements en lien avec l'assurance ont été préparés en 2012. Il s'agit du Règlement sur la liquidation partielle, validé par le Conseil d'administration fin juin 2012, ainsi que du Règlement sur l'affiliation des employeurs, validé en deux temps par le Conseil d'administration, soit à mi-décembre 2012 et mi-février 2013. Les notions de garanties en cas de baisse généralisée des traitements et de diminution de salaires après 57 ans ont fait l'objet d'une analyse poussée courant 2012 pour être intégrées dans le Règlement d'assurance à la fin de l'année.

Enfin, un important travail de remise à jour de la base de données des assurés pensionnés a été effectué, ce qui a conduit à un ajustement des retenues liées à l'impôt à la source. Le contrôle lié aux calculs de surassurance, quant à lui, se poursuit et sera finalisé en 2013.



3.5 Administration financière

L'intégration des comptabilités auxiliaires trimestrielles (immeubles et titres) a trouvé son rythme de croisière. Le budget des frais administratifs de fonctionnement est régulièrement suivi par le Bureau du Conseil d'administration et il n'y a pas de dépassement à noter hormis les frais en lien avec les études sur la recapitalisation.

3.6 Placements

Suite à la fusion, l'année 2012 a permis de finaliser les travaux de réorganisation des placements en valeurs mobilières. A la suite d'un appel d'offres, les premiers investissements ont pu être effectués dans la classe d'actifs du Private Equity. Le poste des matières premières a été pourvu d'une nouvelle position sur l'or. Dans le domaine des prêts et prêts hypothécaires, les travaux 2012 ont conduit à une nouvelle définition de la politique des taux d'intérêt, qui sera appliquée à partir de 2013. Finalement, les mouvements importants sur les devises étrangères ont conduit la Caisse à conserver une attention particulière au sujet de la couverture monétaire.

Par contre, les réflexions sur l'immobilier indirect étranger n'ont pas encore pu être menées à terme, la priorité aux travaux de rénovation du parc immobilier ayant été privilégiée. En effet, le secteur de la gestion de fortune est doté de compétences internes aussi bien dans le domaine financier que dans celui de l'architecture et des rénovations. Ainsi, cette nouvelle synergie a permis de procéder à la première phase de rénovation du parc dont la réalisation se déroulera sur plusieurs années.

Tous les détails au sujet des placements sont indiqués dans l'annexe aux comptes.

3.7 gérance.ne

Le personnel de la gérance des immeubles (gérance.ne) a pris possession, mi-août 2012, de ses locaux, à la rue du Pont 25, à La Chaux-de-Fonds.

Ce déplacement de Neuchâtel à La Chaux-de-Fonds a permis des synergies importantes avec la comptabilité de prévoyance.ne, le secteur de la gestion de fortune et les architectes en charge de l'entretien du patrimoine immobilier.

D'importantes rénovations sont planifiées et en cours avec le secteur "Gestion de fortune" (voir le détail aux chapitres 6.5.10 et 6.9.8).

Un nouveau site Internet www.gerance.ne.ch a été créé. En outre, la gérance a mis particulièrement l'accent sur les visites d'appartements et les travaux de remise en état de certains logements vides, rendus plus attractifs par ces rafraîchissements.

En 2013, la gérance aura un lien avec Immoscout24.ch, portail suisse incontournable pour l'offre de logements et autres locaux.

La politique d'attribution des appartements de gérance.ne a été revue par l'implication des gérants techniques et des secrétaires techniques qui préavisent favorablement ou négativement les dossiers d'inscriptions des candidats locataires. Des entretiens avec la plupart des candidats ont aussi été intensifiés.

Finalement, un nouveau concept d'états des lieux électroniques "Immolead" (en phase de test en 2012) sera mis en place en 2013, concept fonctionnant sur des tablettes numériques.



4 OBJECTIFS DE LA CAISSE EN 2013-2014

Les objectifs de prevoyance.ne pour les prochains exercices sont succinctement décrits ci-après :

- mettre en œuvre les mesures de recapitalisation et le changement des bases techniques, suite notamment à l'augmentation de la longévité ;
- revoir la politique de placements et de gouvernance de la Caisse compte tenu du contexte évolutif de la prévoyance professionnelle et de l'environnement économique ;
- finaliser le processus et l'information aux employeurs afin qu'ils obtiennent chacun la garantie nécessaire d'une collectivité publique liée à l'insuffisance de couverture de la Caisse ;
- dans le domaine immobilier, mener à bien la suite des projets de rénovations, acquisitions, constructions, etc.

En interne à l'administration, il est également prévu :

- d'établir le Règlement sur les biens immobiliers et le Règlement sur le statut du personnel (les deux en cours d'adoption auprès du CADM) ;
- de poursuivre la description de toutes les marches à suivre et de tous les processus de gestion ;
- de poursuivre les opérations de mise en place d'un système de contrôle interne ;
- de moderniser la gestion électronique des documents ainsi que d'archiver les données des anciens programmes informatiques issus des précédentes caisses ;
- de poursuivre les séances d'information aux gestionnaires RH des employeurs affiliés ;
- de mettre en œuvre des séances d'informations spécifiques afin que les assurés proches de la retraite soient mieux préparés à l'approche de la fin de leur activité professionnelle.

5 CONCLUSIONS

En conclusion, pour l'exercice 2012, les éléments suivants peuvent être mis en évidence :

- le processus de recapitalisation a été poursuivi par une étude de la Commission d'assainissement au sujet de la primauté des cotisations et par de nombreuses séances de négociations, qui ont abouti positivement à un accord entre employeurs et représentants des assurés. La Caisse a ensuite été en mesure d'annoncer des mesures difficiles à charge des assurés actifs et pensionnés ainsi qu'aux employeurs affiliés. Le dossier a été remis à la fin de l'été au Conseil d'Etat pour traitement par le Grand Conseil neuchâtelois. Le Conseil d'administration attend avec impatience le résultat des délibérations afin de pouvoir respecter les obligations fédérales contraignantes, notamment obtenir l'autorisation de poursuivre selon le principe de la capitalisation partielle ;
- la très bonne performance 2012, en ligne avec celle réalisée par les caisses de pensions en Suisse et plus particulièrement les très bons rendements réalisés, malgré un contexte instable, notamment dans les classes d'actifs actions (suisse et étrangères) et obligations suisses ;
- l'administration de la Caisse a planifié des travaux importants de rénovation pour le parc immobilier et les rendements 2012 et suivants en seront affectés. Il convient toutefois de nuancer cet effet dans la mesure où une partie des travaux pourront être reportés en augmentation des loyers ;



- la Caisse mène une réflexion concernant sa politique de placements afin de tenir compte des nouveaux paradigmes tant du point de vue des scénarios économiques que des nouvelles contraintes de la prévoyance professionnelle, notamment celles en lien avec la recapitalisation ;
- la fusion a porté ses fruits et notamment permis de ne mener qu'un seul processus de recapitalisation pour toute la fonction publique neuchâteloise et de dégager des économies d'échelles. L'administration poursuit ses efforts de rationalisation.

prevoyance.ne devra tout mettre en œuvre afin d'atteindre les objectifs fixés par le législateur fédéral. Les assurés et les employeurs de la Caisse devront malheureusement consentir à des efforts importants pour participer à la réduction du découvert, dont 1.9 milliard hérité lors de la fusion en 2010.

Olivier Santschi

Directeur

Marc-André Oes

Président



BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION

BILAN

	Chap	31.12.2012	31.12.2011
Liquidités	6.5.2	123'123'106.38	390'528'313.36
Créances à court terme	6.5.3	144'371'250.10	- 48'737.65
Débiteurs	7.1	270'172.92	5'485'893.61
Obligations suisses et étrangères en francs suisses	6.5.6	174'587'954.50	126'771'329.50
Obligations étrangères en monnaies étrangères	6.5.7	248'548'077.92	284'285'575.35
Actions de sociétés suisses	6.5.8	405'156'581.16	301'275'304.53
Actions de sociétés étrangères	6.5.9	523'547'900.36	451'599'675.39
Prêts hypothécaires aux assurés	6.5.4	65'637'701.62	73'670'003.38
Prêts hypothécaires aux personnes morales	6.5.4	16'149'254.79	20'267'931.53
Prêts aux débiteurs non-affiliés	6.5.4	1'994'390.70	2'381'325.30
Placements chez l'employeur	6.5.5	71'360'055.70	86'032'722.15
Immeubles	6.5.10	758'466'661.80	752'418'853.91
Placements immobiliers indirects suisses	6.5.11	65'966'143.76	60'884'757.15
Placements immobiliers indirects étrangers	6.5.11	17'476'331.32	16'409'687.53
Placements alternatifs	6.5.12	297'562'811.39	197'816'408.20
TOTAL DES PLACEMENTS	6.5	2'914'218'394.42	2'769'779'043.24
COMPTE DE REGULARISATION D'ACTIFS	7.2	5'008'361.08	3'841'991.00
VALEUR DE RACHAT ASSURANCE	7.3	144'045.00	592'237.00
TOTAL DE L'ACTIF		2'919'370'800.50	2'774'213'271.24
Prestations de libre passage	7.4	22'992'210.04	23'820'826.05
Autres dettes	7.4	4'187'802.49	6'235'057.36
TOTAL DES DETTES	7.4	27'180'012.53	30'055'883.41
COMPTE DE REGULARISATION DE PASSIFS	7.5	642'017.00	2'812'930.14
Réserve de cotisations employeurs CPC	5.7	12'800'663.60	12'118'397.60
Réserve de cotisations Etat	5.7	257'082.55	243'380.55
Réserve de cotisations HNE	5.7	2'217'081.25	2'098'912.25
TOTAL DES RESERVES (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)	5.7	15'274'827.40	14'460'690.40
Provision assurés CPC	5.7	22'435'435.12	22'362'756.12
Provision Fondation Ville La Chaux-de-Fonds	5.7	24'414'632.65	23'113'350.65
Provision employeur Etat	5.7	490'514.10	464'370.10
Provision employeur HNE	5.7	18'153'125.00	17'185'577.00
TOTAL DES PROVISIONS (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)	5.7	65'493'706.87	63'126'053.87
Capital de prévoyance actifs	5.6	2'394'839'958.80	2'339'838'481.75
Capital de prévoyance rentiers	5.6	2'279'041'937.00	2'224'268'649.05
Provision pour changement de bases techniques	5.6	234'212'632.00	205'963'262.00
Provision pour revalorisation des prestations	5.2/5.4		
	5.6	8'699'624.55	11'987'633.65
Provision pour retraite anticipée	5.6	0.00	0.00
Provision pour cas d'invalidité en suspens	5.6	5'338'248.00	4'002'245.00
Provision pour événements spéciaux	5.6	0.00	0.00
TOTAL DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES	5.6	4'922'132'400.35	4'786'060'271.45
DECOUVERT TECHNIQUE	5.8	- 2'111'352'163.65	- 2'122'302'558.03
RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR	6.4	0.00	0.00
TOTAL DU PASSIF		2'919'370'800.50	2'774'213'271.24



COMPTE D'EXPLOITATION

Compte d'exploitation	Chap	2012	2011
Cotisations des assurés	7.6	96'975'193.10	97'287'088.60
Cotisations des employeurs	7.6	135'570'294.80	135'871'465.00
Rachats pour retraites	7.6	795'852.00	1'373'140.85
Rachats personnels	7.6	4'898'047.00	4'983'776.15
TOTAL DES COTISATIONS		238'239'386.90	239'515'470.60
Apports de libre passage	7.6	46'727'131.14	42'462'428.42 *
Remboursements EPL/Divorce	7.6	1'838'333.70	2'295'903.40 *
TOTAL DES PRESTATIONS D'ENTREES		48'565'464.84	44'758'331.82
APPORTS PROVENANT DE COTISATIONS ET PRESTATIONS D'ENTREE	7.6	286'804'851.74	284'273'802.42
Rentes de vieillesse	7.7	- 152'421'490.70	- 148'331'554.05
Rentes de survivants	7.7	- 31'733'587.65	- 30'939'816.55
Rentes d'enfants	7.7	- 2'285'479.95	- 2'454'672.80
Rentes d'invalidité	7.7	- 7'318'911.45	- 8'016'936.05
Autres prestations réglementaires	7.7	- 21'574'000.54	- 20'248'553.18
TOTAL DES PRESTATIONS REGLEMENTAIRES		- 215'333'470.29	- 209'991'532.63
Prestations de libre passage en cas de sortie	7.7	- 58'806'264.86	- 53'760'581.35
Versements anticipés pour la propriété du logement	7.7	- 17'161'316.05	- 14'165'298.40
Versements anticipés lors de divorces	7.7	- 4'516'898.85	- 4'939'136.57
TOTAL DES PRESTATIONS DE SORTIES		- 80'484'479.76	- 72'865'016.32
TOTAL DES DEPENSES PRESTATIONS	7.7	- 295'817'950.05	- 282'856'548.95
Variation des réserves (Convention employeurs fondateurs)	5.7	- 814'137.00	591'553.00
Variation des provisions (Convention employeurs fondateurs)	5.7	- 2'367'653.00	1'552'444.00
TOTAL DES VARIATIONS RESERVES ET PROVISIONS DE CONSTITUTION (CONVENTION EMPLOYEURS FONDATEURS)	5.7	- 3'181'790.00	2'143'997.00
Variation capital de prévoyance assurés actifs	5.2	- 54'961'131.85	- 106'870'459.95
Variation capital de prévoyance pensionnés	5.4	- 54'788'976.15	- 21'798'277.95
Variation provision changement de bases techniques	5.6	- 28'249'370.00	- 27'751'439.00
Variation provision revalorisation prestations	5.6	3'288'009.10	6'058'134.35
Variation provision pour cas d'invalidité en suspens	5.6	- 1'336'003.00	71'998.05
Variation pour retraite anticipée	5.6	0.00	333'982.00
Variation provision pour événements spéciaux	5.6	0.00	0.00
VARIATION DES CAPITAUX DE PREVOYANCE ET PROVISIONS TECHNIQUES A 100 %	5.6	- 136'047'471.90	- 149'956'062.50
CONTRIBUTION AU FONDS DE GARANTIE	7.4	- 771'000.00	- 1'154'000.00
RESULTAT NET DE L'ACTIVITE D'ASSURANCE		- 149'013'360.21	- 147'548'812.03

* Afin d'avoir l'identique à 2012, et pour répondre à la norme RPC26, un montant de CHF 340'704.65 correspondant à des remboursements divorce a été déplacé rétroactivement du poste Apports de libre passage au poste Remboursements EPL, dans le présent document, pour l'exercice 2011.



Compte d'exploitation	Chap.	2012	2011
RESULTAT NET DES PLACEMENTS			
Résultat net sur liquidités *	6.9.1	- 101'957.01	2'945'857.39
Résultat net sur créances à court terme *	6.9.2	- 2'136'047.44	- 9'432'957.86
Résultat net sur obligations en francs suisses	6.9.4	7'646'044.47	5'146'505.37
Résultat net sur obligations en monnaies étrangères	6.9.5	6'325'359.47	15'648'915.73
Résultat net sur actions de sociétés suisses	6.9.6	56'820'396.99	- 57'538'651.76
Résultat net sur actions de sociétés étrangères	6.9.7	65'450'583.63	- 86'859'335.48
Résultat net sur prêts hypothécaires aux assurés	6.9.3	2'044'467.25	2'246'398.95
Résultat net sur prêts hypothécaires aux sociétés	6.9.3	527'907.35	589'906.90
Résultat net sur prêts aux débiteurs non affiliés	6.9.3	94'416.95	177'767.20
Résultat net sur placements auprès des employeurs	6.9.3	2'934'292.71	3'676'530.04
Résultat net sur immeubles	6.9.8	25'656'377.89	31'867'615.63
Résultat net sur les placements immobiliers indirects suisses	6.9.9	4'526'312.64	2'822'215.48
Résultat net sur les placements immobiliers indirects étrangers	6.9.9	1'480'506.47	- 1'116'898.82
Résultat net sur placements alternatifs	6.9.10	- 3'654'457.20	- 12'923'454.41
Frais sur titres, droits de garde	7.9	- 3'025'026.23	- 3'882'471.68
Organe de révision (part placements)	7.8	- 33'458.00	- 26'529.05
Autorité de surveillance (part placements)	7.8	- 8'910.00	0.00
Autres frais d'administration de la fortune	7.8	- 1'009'124.46	- 896'125.38
TOTAL DU RESULTAT NET DES PLACEMENTS		163'537'685.48	- 107'554'711.75
Organe de révision (part assurance)	7.8	- 55'763.29	- 94'782.95
Autorité de surveillance (part assurance)	7.8	- 14'850.00	0.00
Expert en prévoyance professionnelle	7.8	- 295'164.00	- 217'268.80
Autres frais d'administration	7.8	- 3'208'153.60	- 3'199'221.90
TOTAL DES FRAIS D'ADMINISTRATION	7.8	- 3'573'930.89	- 3'511'273.65
RESULTAT AVANT CONSTITUTION/DISSOLUTION DE LA RESERVE DE FLUCTUATION DE VALEUR		10'950'394.38	- 258'614'797.43
Constitution (-) / Dissolution (+) de la réserve de fluctuation de valeur	6.4	0.00	0.00
EXCEDENT DE CHARGES (-) / EXCEDENT DE PRODUITS (+)		10'950'394.38	- 258'614'797.43

* Moins-value, voir chapitres 6.9.1 et 6.9.2.

Remarque :

Les montants inscrits au bilan sont indiqués sans signes (+ / -), hormis le découvert qui est précédé du signe -.

Les charges inscrites au compte d'exploitation sont précédées d'un signe -, alors que les produits figurent sans signes (+ / -).



ANNEXE AUX COMPTES

1 BASES ET ORGANISATION

1.1 Forme juridique et but

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après : "prévoyance.ne" ou "la Caisse") est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

prévoyance.ne a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie LPP

prévoyance.ne participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) du 25 juin 1982. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle (sous le numéro 305057) au sens de l'article 48 LPP et cotise au Fonds de garantie LPP.

1.3 Indication des lois et règlements

Loi instituant une Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) du 24 juin 2008.

Règlements adoptés par le Conseil d'administration de la Caisse :

	Version initiale du	Dernière modification le
Règlement d'assurance	04.11.2009	12.12.2012
Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres	03.11.2011	28.06.2012
Règlement d'organisation	04.11.2009	19.04.2010
Règlement pour les passifs de nature actuarielle	23.11.2010	21.03.2011
Règlement sur les placements	15.12.2011	19.06.2012
Règlement sur les prêts	21.03.2011	21.03.2011
Règlement relatif aux frais	28.06.2012*	28.06.2012

* Ce règlement a fait l'objet d'une refonte complète suite à l'intégration de gérance.ne au 01.01.2012 (version précédente au 15.12.2009).

Les dernières versions des règlements de la Caisse peuvent être consultées sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch, rubrique "Documents téléchargeables". Les modifications apportées sont indiquées en bas de page dans chaque règlement.

Au 31.12.2012, les règlements suivants devaient encore être finalisés et adoptés par le Conseil d'administration. Les éléments de gestion de la Caisse en lien avec ces règlements ont toutefois déjà fait l'objet de décisions des organes compétents :

- Règlement sur l'affiliation des employeurs, ainsi qu'une convention d'affiliation s'y rapportant (adoptés le 22.02.2013) ;
- Règlement sur la liquidation partielle (en cours d'adoption auprès de l'Autorité de surveillance) ;
- Règlement sur les biens immobiliers (en cours d'adoption auprès du CADM) ;
- Règlement sur le statut du personnel (en cours d'adoption auprès du CADM).



1.4 Organes de gestion

1.4.1 Conseil d'administration

Le Conseil d'administration, organe suprême de prevoyance.ne, décide des options stratégiques de la Caisse. Il est composé de 30 membres, 15 représentant les employeurs et 15 représentant les assurés, désignés respectivement de la manière suivante :

- par les employeurs, en proportion de leurs nombres respectifs d'affiliés actifs. L'Etat dispose toutefois de trois sièges au moins. Les villes fondatrices de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel disposent chacune de deux sièges au moins ;
- par les associations professionnelles, proportionnellement à leurs effectifs d'assurés actifs et en respectant une représentation équitable des différentes catégories de personnel.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres, en respectant la représentation paritaire, un-e président-e, un-e vice-président-e, un-e secrétaire et un-e vice-secrétaire. La présidence du Conseil d'administration est confiée alternativement à la représentation des employeurs et à celle des assurés pour une période de deux ans, la première s'étant terminée au 31.12.2011. Il désigne parmi ses membres, en respectant la représentation paritaire, les 8 membres (au moins) de chaque commission et nomme les présidents. Les villes fondatrices de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel disposent chacune d'un siège au sein des commissions.

Les membres du Conseil d'administration sont les suivants pour l'année 2012 :

Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
OES Marc-André (président)	Assurés (SSP)	06.03.2009	
AUBERT Nicolas (vice-président) *	Employeur (Etat)	06.03.2009	
MONNARD Pierre-André (secrétaire) *	Employeur (Ville La Chx-de-Fds)	01.07.2012	
KNECHT Renée (vice-secrétaire)	Assurés (Groupement Ville Neuchâtel)	06.03.2009	
RIBAUX Alain	Employeur (Ville Neuchâtel)	06.03.2009	
BARBEZAT René	Employeur (Ville La Chx-de-Fds)	21.09.2010	
DELLA SANTA Blaise	Employeur (Hôpital-HNE)	06.03.2009	
GHELFI Jean-Pierre	Employeur (Etat)	01.08.2012	
GNAEGI Philippe	Employeur (Etat)	29.06.2009	31.07.2012
GONZALEZ Thierry	Employeur (Etat)	06.03.2009	
ISCH Laurent	Employeur (Ass. Communes neuch.)	19.10.2012	
JEANNERET Françoise	Employeur (Ville Neuchâtel)	06.03.2009	30.06.2012
KURTH Laurent	Employeur (Ville La Chx-de-Fds)	06.03.2009	30.06.2012
LINDER Olivier	Employeur (Hôpital -HNE)	06.03.2009	
MICHEL Thierry	Employeur (Ass. Communes neuch.)	06.03.2009	
NARDIN Marc-André	Employeur (Etat)	01.08.2012	30.09.2012
PAOLINI Marco	Employeur (Ville Neuchâtel)	01.07.2012	
RAHIER Martine	Employeur (Université)	21.09.2010	
SCHALLENBERGER Nathalie	Employeur (Ass. Communes neuch.)	06.03.2009	18.10.2012
SCHINDLER Robert	Employeur (ANEMPA)	21.03.2011	
SCHMID Jean-Philippe	Employeur (ANMEA)	02.09.2009	
STUDER Jean	Employeur (Etat)	06.03.2009	31.07.2012
Vacant	Employeur (Etat)		
BABEY André	Assurés (SSP)	06.03.2009	31.07.2012
BOURQUIN Patrick	Assurés (SSP)	01.08.2012	
CLEMENT Thierry	Assurés (SSP)	06.03.2009	
DE MARCELLIS Pierre	Assurés (SMF)	06.03.2009	
GIOVANNINI Marina	Assurés (SSP)	21.09.2010	
GRABER Pierre	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
GREMION Nicolas	Assurés (SAPCN)	15.12.2011	
JAMBE Paul	Assurés (SSP)	06.03.2009	

* Fonction occupée jusqu'au 31.12.2012.



Nom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
KAIOUS-JEANNERET Nadia	Assurés (SSP)	04.11.2009	
KELLER Serge	Assurés (ASI)	04.11.2009	
KUNZI Jean-François	Assurés (SAEN)	06.03.2009	
MARCONE Andrea	Assurés (SSP)	06.03.2009	
OTTER Agnès	Assurés (ASI)	06.03.2009	
TARDIN Michel	Assurés (SMF)	06.03.2009	

1.4.2 Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration prépare les séances du Conseil d'administration et assure la coordination entre les différents organes de prevoyance.ne. Il est constitué des président-e, vice-président-e, secrétaire et vice-secrétaire du Conseil d'administration.

Les présidents des commissions assistent aux séances du Bureau avec voix consultative.

Les membres du Bureau du Conseil d'administration sont les suivants :

Nom	Prénom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
OES (Président)	Marc-André	Assurés	06.03.2009	
AUBERT (Vice-président) *	Nicolas	Employeur	01.01.2012	
KURTH (Secrétaire)	Laurent	Employeur	01.01.2012	30.06.2012
MONNARD (Secrétaire) *	Pierre-André	Employeur	01.07.2012	
KNECHT (Vice-secrétaire)	Renée	Assurés	06.03.2009	
GONZALEZ	Thierry	Employeur	01.01.2012	
SCHINDLER	Robert	Employeur	01.01.2012	

* Fonction occupée jusqu'au 31.12.2012.

1.4.3 Commission d'assurance

La Commission d'assurance traite de toutes les questions relatives à la prévoyance professionnelle dans le respect des règlements de prevoyance.ne. Le détail des missions confiées à la Commission d'assurance figure dans le Règlement d'organisation.

Les huit membres de la Commission d'assurance pour l'exercice 2012 sont les suivants :

Nom	Prénom	Représentant	Entré le	Jusqu'au
GONZALEZ (Président)	Thierry	Employeur	06.03.2009	
CLEMENT (Vice-président)	Thierry	Assurés	06.03.2009	
DELLA SANTA	Blaise	Employeur	06.03.2009	
KURTH	Laurent	Employeur	06.03.2009	30.06.2012
MONNARD	Pierre-André	Employeur	01.07.2012	
RIBAUX	Alain	Employeur	06.03.2009	
DE MARCELLIS	Pierre	Assurés	06.03.2009	
GRABER	Pierre	Assurés	06.03.2009	19.10.2012
KELLER	Serge	Assurés	19.10.2012	
MARCONE	Andrea	Assurés	01.01.2012	



1.4.4 Commission de placements

La Commission de placements traite de toutes les questions relatives aux placements et à la gestion de la fortune de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne) dans le respect de ses règlements. Le détail des missions confiées à la Commission de placements figure dans le Règlement d'organisation.

Les dix membres de la Commission de placements pour l'exercice 2012 sont les suivants :

Nom	Prénom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
SCHINDLER (Président)	Robert	Employeur	01.01.2012 *	
JAMBE (Vice-président)	Paul	Assurés	06.03.2009	
AUBERT	Nicolas	Employeur	06.03.2009	
BARBEZAT	René	Employeur	10.01.2011	
JEANNERET	Françoise	Employeur	06.03.2009	30.06.2012
LINDER	Olivier	Employeur	06.03.2009	
PAOLINI	Marco	Employeur	01.07.2012	
GRABER	Pierre	Assurés	01.01.2012 *	
GREMION	Nicolas	Assurés	01.01.2012	
OES	Marc-André	Assurés	06.03.2009	
TARDIN	Michel	Assurés	06.03.2009	

* Dès le 01.01.2012, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter le nombre de membres de 8 à 10.

1.4.5 Commission d'assainissement

Le Conseil d'administration a constitué une Commission d'assainissement lors de sa séance du 17.05.2010. Elle a été chargée d'étudier toutes les pistes d'assainissement possibles afin d'augmenter le degré de couverture de la Caisse et de formuler des propositions au Conseil d'administration dans le cadre de la recapitalisation. Son rapport a été adopté par ce dernier et publié le 07.11.2011. Un rapport complémentaire a été adopté et publié le 04.06.2012.

Les personnes suivantes étaient membres de la Commission d'assainissement :

Nom	Prénom	Représentant	Entré le
GHELFI (Président)	Jean-Pierre	Employeur	07.02.2011
OES (Vice-président)	Marc-André	Assurés	19.08.2010
BARBEZAT	René	Employeur	19.08.2010
DELLA SANTA	Blaise	Employeur	19.08.2010
VEUVE	Daniel	Employeur	01.01.2012
CLEMENT	Thierry	Assurés	19.08.2010
GRABER	Pierre	Assurés	19.08.2010
TARDIN	Michel	Assurés	19.08.2010

Vu le transfert du dossier de la recapitalisation de la Caisse à l'Etat, le Conseil d'administration a prononcé la dissolution de la Commission d'assainissement lors de sa séance du 06.09.2012.



1.4.6 Commission de négociations

Les personnes suivantes sont membres de la Commission de négociations qui a été chargée de négocier les mesures de modifications de la LCPFPub, proposées à l'Etat dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse :

Nom	Prénom	Représentant	Entré-e le	Jusqu'au
BARBEZAT	René	Employeur	15.12.2011	
DELLA SANTA	Blaise	Employeur	15.12.2011	
RIBAUX	Alain	Employeur	15.12.2011	
ISCH	Laurent	Employeur	19.10.2012	
SCHALLENBERGER	Nathalie	Employeur	15.12.2011	18.10.2012
STUDER	Jean	Employeur	15.12.2011	31.07.2012
GRABER	Pierre	Assurés	15.12.2011	
GREMION	Nicolas	Assurés	15.12.2011	
KAIIOUS-JEANNERET	Nadia	Assurés	15.12.2011	
OES	Marc-André	Assurés	15.12.2011	
TARDIN	Michel	Assurés	15.12.2011	

Séance après séance, la présidence de la Commission de négociations a été alternée entre les représentants des employeurs et des assurés.

A l'issue de la négociation, un protocole d'accord entre employeurs et assurés a été signé le 19.11.2012. Il figure sur le site Internet de la Caisse, rubrique "Recapitalisation 2013".

1.4.7 Direction

La Direction est responsable de la réalisation opérationnelle des décisions des organes de la Caisse et de la gestion des affaires courantes de prevoyance.ne. Elle participe à titre consultatif aux séances des organes de la Caisse. Elle gère le personnel. La-le directrice et la-le directeur-trice adjoint-e sont nommés par le Conseil d'administration.

Les personnes suivantes forment la Direction à laquelle est associé le chargé de missions :

Nom	Prénom	Fonction	Entré-e le	Jusqu'au
SANTSCHI	Olivier	Directeur	06.03.2009	
OFZKY	Myriam	Directrice adjointe	06.03.2009	
MARIDOR	Roger	Chargé de missions	06.03.2009	

1.4.8 Administration

La Direction et le personnel constituent l'administration de prevoyance.ne.

L'administration de la Caisse assume en direct la partie assurance, notamment le conseil aux assurés, le calcul et l'encaissement des cotisations et des apports de libre passage, le paiement des rentes et des capitaux, le traitement des dossiers d'accèsion à la propriété, de divorce et d'invalidité. Les tâches de gestion en lien avec les prêts hypothécaires, les placements chez l'employeur, les prêts aux débiteurs non-affiliés ainsi que la comptabilité, sont également effectuées en interne. En ce qui concerne les immeubles, l'administration effectue en direct le suivi financier et assume le suivi architectural des projets immobiliers de construction et de rénovation.

Au 01.01.2012, le personnel du service de la gérance des immeubles de l'Etat de Neuchâtel a été transféré à prevoyance.ne. Il constitue gerance.ne et gère plus de 60% des immeubles de la Caisse (voir chapitre 6.1). La gestion des autres immeubles ainsi que le placement des titres sont délégués à des mandataires externes. L'administration effectue les appels d'offres, la coordination, le contrôle et le suivi des mandataires.



Parmi les fonctions occupées, la Caisse peut compter sur des compétences spécifiques dans les domaines actuariel, juridique, comptable, de contrôle interne, financier, architectural, de gérance d'immeubles, etc. L'organigramme détaillé de l'administration de la Caisse se trouve sur le site Internet www.prevoyance.ne.ch.

Au 31.12.2012, l'effectif de l'administration s'élève à 42 collaborateurs fixes pour 34.4 équivalents plein temps. L'administration peut en outre compter sur l'aide de 7 personnes (personnel temporaire, stagiaire, apprenti, etc.).

Les coordonnées de l'administration de la Caisse sont les suivantes :

prevoyance.ne

Rue du Pont 23
2300 La Chaux-de-Fonds
tél : +41 32 886 48 00
fax : + 41 32 886 48 01
info@prevoyance.ne.ch
www.prevoyance.ne.ch

gerance.ne

Rue du Pont 25
2300 La Chaux-de-Fonds
tél : +41 32 889 64 90
fax : + 41 32 889 60 61
info@gerance.ne.ch
www.gerance.ne.ch

1.5 Droit à la signature

L'article 26 du Règlement d'organisation de la Caisse précise de quelle manière cette dernière est valablement engagée pour toutes les tâches attribuées aux organes de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne).

Pour la gestion opérationnelle de la Caisse, la Direction établit les règles de représentation.

1.6 Expert agréé, organe de contrôle et tiers

Tiers	Société / Responsable	Activités spécifiques
Expert en prévoyance professionnelle	AON Hewitt, Neuchâtel M. Daniel Thomann	
Organe de contrôle	PwC, Neuchâtel M. Blaise Girardin	
Global custodian	Credit suisse	Dépositaire des valeurs mobilières, calcul de la performance, vérification des normes de placements OPP2 et tenue de la comptabilité-titres
Conseil en allocation stratégie de placements	Coninco, Vevey	
Conseil en allocation tactique	Synopsis Asset Management SA, Lausanne	
Médecin-conseil	Dr Marcel Voirol, Saint-Blaise	
Appui notarial	Me Jérôme Sautaux, La Chaux-de-Fonds et Me Bastien Wehrli, Le Locle	
Support et maintenance des outils informatiques	Aon Hewitt, Neuchâtel Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN)	Programme de gestion des dossiers des assurés Réseau informatique, gestion des données, sauvegardes et messagerie
Gestion des ressources humaines	Service des ressources humaines de l'Etat (SRHE)	Soutien dans la gestion, paiement des traitements et des charges sociales



Mandataires :

- Banque Bonhôte & Cie SA
- Banque Cantonale Neuchâteloise
- Banque Cantonale Vaudoise
- Banque Vontobel SA
- BNP Paribas Investment Partners (Suisse) SA
- Banque CIC Suisse SA
- Credit Suisse SA
- E.I.M. SA
- Ethos Services
- Harcourt Investment Consulting AG
- IAM Independant Asset Management SA
- IST Fondation d'investissement pour la prévoyance
- Man Investments (CH) AG
- Partners Group AG
- Pictet Asset Management SA
- Prisma Fondation d'investissement
- Swisscanto Fondations de placement
- SYZ Asset Management SA
- UBS AG
- Vinci Capital
- ZKB - Banque Cantonale de Zurich

Pour les immeubles, la liste des gérants se trouve au chapitre 6.1.

1.7 Autorité de surveillance

La surveillance de prevoyance.ne est effectuée par l'Autorité de surveillance LPP de Suisse occidentale (As-So), issue d'un concordat entre les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura.

1.8 Employeurs

L'Etat de Neuchâtel et ses établissements, à l'exception de la Banque cantonale neuchâteloise et de la Caisse cantonale d'assurance populaire, ainsi que les villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel assurent obligatoirement leur personnel à prevoyance.ne.

Conventionnellement, les communes du canton de Neuchâtel, à l'exception d'une d'entre elles, assurent leur personnel auprès de la Caisse.

Les syndicats intercommunaux, les institutions poursuivant un but d'intérêt public et les sociétés ou institutions subventionnées ou liées économiquement ou financièrement à la fonction publique du canton de Neuchâtel peuvent s'affilier aux conditions fixées par l'article 7 LCPFPub (garantie du découvert par une collectivité publique et couverture d'assurance analogue à l'ensemble des autres employeurs).



La répartition des assurés par employeurs est la suivante :

Catégorie	Employeurs	Assurés actifs	Pensionnés	Total assurés
Communes	52	2'554	1'466	4'020
Cercles scolaires	7	2'326	1'100	3'426
Ecoles supérieures	6	1'262	653	1'915
Etat	1	2'645	1'425	4'070
Total Etat	14	6'233	3'178	9'411
ANEMPA	16	811	288	1'099
ANMEA	12	1'522	385	1'907
CNP	1	454	245	699
EREN	1	137	100	237
Hôpital neuchâtelois (HNE)	2	2'173	770	2'943
Institutions d'enseignement	5	633	169	802
Nomad	1	506	95	601
Université	3	1'178	296	1'474
Vadec	1	72	53	125
Viteos	1	301	274	575
Autres employeurs affiliés	62	1'075	391	1'466
Total Institutions	105	8'862	3'066	11'928
Total général	171	17'649	7'710	25'359



2 EFFECTIFS DES MEMBRES ACTIFS ET PENSIONNÉS

Les effectifs des assurés actifs et pensionnés se présentent de la manière suivante :

	Hommes	Femmes	Total	Evolution
Assurés risques				
01.01.2011	9	6	15	
01.01.2012	7	10	17	
01.01.2013	2	3	5	- 12
Assurés actifs				
01.01.2011	7'161	9'967	17'128	
01.01.2012	7'169	10'178	17'347	
01.01.2013	7'207	10'414	17'621	+ 274
Assurés "en suspens" *				
01.01.2011	5	20	25	
01.01.2012	2	14	16	
01.01.2013	7	16	23	+ 7
Total des assurés en activité				
01.01.2011	7'175	9'993	17'168	
01.01.2012	7'178	10'202	17'380	
01.01.2013	7'216	10'433	17'649	+ 269
Retraités				
01.01.2011	2'848	2'260	5'108	
01.01.2012	2'887	2'400	5'287	
01.01.2013	2'989	2'544	5'533	+ 246
Conjoints survivants				
01.01.2011	99	1'219	1'318	
01.01.2012	106	1'237	1'343	
01.01.2013	114	1'238	1'352	+ 9
Invalides				
01.01.2011	179	263	442	
01.01.2012	170	260	430	
01.01.2013	152	254	406	- 24
Enfants de retraités, d'invalides et orphelins				
01.01.2011	214	242	456	
01.01.2012	202	209	411	
01.01.2013	203	216	419	+ 8
Total des assurés pensionnés				
01.01.2011	3'340	3'984	7'324	
01.01.2012	3'365	4'106	7'471	
01.01.2013	3'458	4'252	7'710	+ 239
Total des assurés				
01.01.2011	10'515	13'977	24'492	
01.01.2012	10'543	14'308	24'851	
01.01.2013	10'674	14'685	25'359	+ 508

* Les assurés "en suspens" sont des assurés qui ne paient plus de cotisations (fin de droit au salaire), en principe en attente d'une décision AI.

Les retraités différés (assurés qui n'exercent plus d'activité lucrative pour un employeur affilié, mais qui ne reçoivent pas encore de rente par choix d'en différer le versement) sont intégrés aux retraités dans le tableau ci-avant.

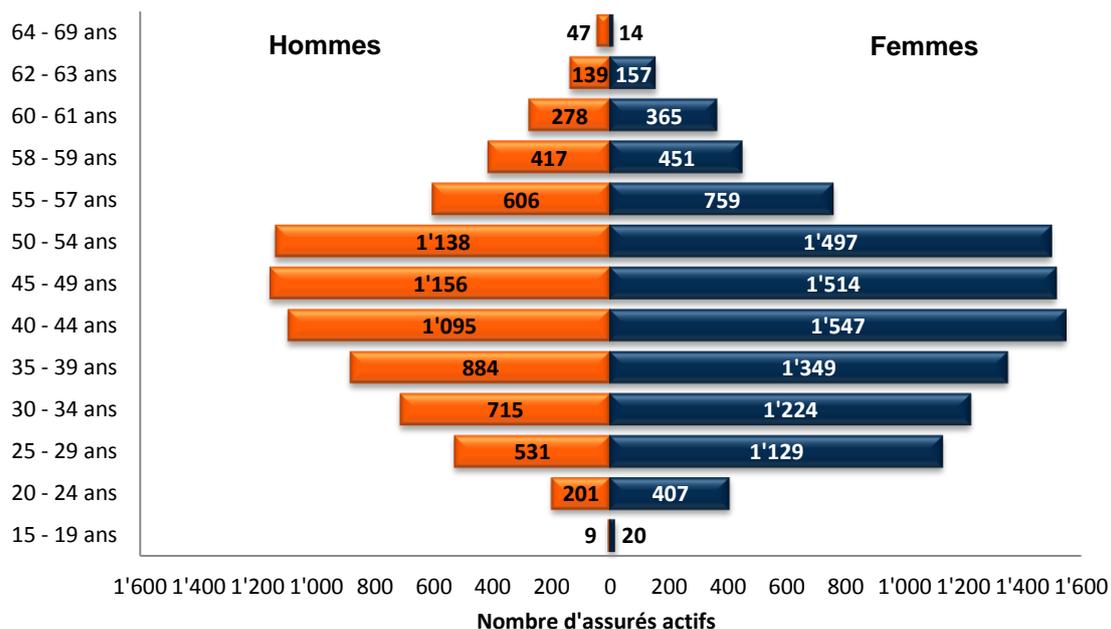
Les concubins survivants sont intégrés aux conjoints survivants.



En 2012, l'effectif des assurés actifs a augmenté de 269 personnes, soit 1.55%. Cette hausse de l'effectif peut être considérée comme une variation normale. Pour les pensionnés, à l'exception des enfants dont l'effectif augmente légèrement en 2012 alors qu'il avait diminué en 2011, toutes les autres catégories suivent une évolution analogue en 2012 qu'en 2011. L'effectif des invalides diminue à nouveau, les raisons sont détaillées au chapitre 7.7.

Le graphique suivant montre notamment que les assurés des classes d'âges de 40 à 54 ans sont les plus nombreux :

Pyramide des âges des assurés actifs au 01.01.2013



3 NATURE DE L'APPLICATION DU BUT

3.1 Explication des plans de prévoyance

Le Règlement d'assurance de la Caisse prévoit deux variantes de son plan d'assurance, résumées succinctement ci-dessous :

- variante ordinaire (ci-après : "plan ordinaire"), en primauté des prestations, basée sur un traitement assuré calculé sur la moyenne des traitements cotisants dès 57 ans, compte tenu d'un taux de rente annuel de 1.35135% par année d'assurance, pour une durée d'assurance débutant le 1^{er} janvier qui suit le 19^{ème} anniversaire jusqu'au jour de la retraite ordinaire de 62 ans¹ ; possibilité de débiter le versement de la rente de manière anticipée dès 58 ans et de reporter ou différer au plus tard jusqu'à 70 ans ;
- variante spéciale (PPP) (ci-après : "plan PPP"), pour les policiers, pompiers et pilotes, selon les mêmes conditions que le plan ordinaire, sauf pour l'âge de la retraite ordinaire (60 ans), un premier âge de retraite anticipée à 55 ans, une durée comprise entre l'âge de 60 ans révolus et 62 ans révolus non soumise à la retenue viagère et immédiate de 6% de la rente pont-AVS par année opérée sur la rente de retraite et un financement employeurs/assurés plus élevé que la variante ordinaire.

De plus, le Règlement sur le plan complémentaire pour les médecins-cadres prévoit, en primauté des cotisations, la constitution d'un capital-épargne assurant des prestations calculées sur les honoraires et sur le traitement dépassant CHF 250'000.-. La somme des traitements y compris ceux du plan de base ne peuvent dépasser CHF 400'000.-.

L'affiliation obligatoire au plan ordinaire et au plan PPP commence le jour de l'entrée en service, au plus tôt toutefois le 1^{er} janvier qui suit le 17^{ème} anniversaire. Jusqu'au 31 décembre suivant le 19^{ème} anniversaire, l'assurance couvre les risques d'invalidité et de décès, ensuite elle s'étend à la retraite.

3.2 Financement, méthodes de financement

Chaque assuré est tenu de cotiser dès son affiliation à la Caisse et aussi longtemps qu'il reste en service, mais au plus tard jusqu'à l'âge de 70 ans, ou jusqu'au jour où il est reconnu invalide.

Appliqués au traitement réalisé réduit d'un montant de coordination de CHF 16'240.- en 2012, pour un taux d'occupation de 100%, les taux de cotisations réglementaires sont les suivants, en pourcent :

Assurés	2012		Dès 2013	
	Plan de base	Variante PPP	Plan de base	Variante PPP
17 – 19 ans*	1.00	1.00	1.00	1.00
20 – 24 ans	7.50	8.75	7.50	8.75
25 – 29 ans	8.50	9.75	8.50	9.75
30 – 39 ans	8.70	9.95	8.70	9.95
40 – 65 ans	8.70	9.95	9.00	10.25
66 – 70 ans	8.70	9.95	9.00	10.25

* Assurés couverts uniquement contre les risques décès et invalidité.

¹ Le calcul de la rente tient compte des degrés d'activité effectués au cours de la carrière.



Employeurs	2012		Dès 2013	
	Plan de base	Variante PPP	Plan de base	Variante PPP
17 – 19 ans*	1.00	1.00	1.00	1.00
Dès 20 ans	12.00	13.75	13.00	14.75

* Assurés couverts uniquement contre les risques décès et invalidité.

Il est à noter que ces tableaux ne tiennent pas compte des mesures de recapitalisation dès 2014.

Dans sa séance du 28.06.2012, le Conseil d'administration a décidé d'anticiper d'une année les taux de cotisations, initialement prévus pour le 01.01.2014, au 01.01.2013.

Sur chaque augmentation individuelle de traitement, un rappel de cotisations est prélevé, équivalant à 100% de l'augmentation du traitement assuré, à raison de 40% à charge de l'assuré et 60% à charge de l'employeur. Les cotisations de rappel des employeurs sont payées en une seule fois alors que celles des assurés sont réparties sur 12 mois. En cas de départ, le solde des rappels encore dus est déduit de la prestation de libre passage.

Sur le traitement soumis au plan complémentaire des médecins-cadres, il est retenu une cotisation de 10%, répartie par moitié à charge des assurés et des employeurs.

4 PRINCIPES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES

4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

En application de l'article 47 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), les comptes de prevoyance.ne sont présentés conformément à la recommandation comptable Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Pour chaque classe d'actifs, les principes comptables sont les suivants :

Classe d'actifs	Principe d'évaluation au 31.12.2012
Liquidités, créances à court terme, débiteurs, prêts et placements chez l'employeur	Portés au bilan à leur valeur nominale.
Autres valeurs mobilières (obligations, actions, fonds de placements)	Portées au bilan à leur valeur boursière au jour de la clôture des comptes, par le Global custodian.
Placements alternatifs (Hedge funds, Private Equity et matières premières)	Évalués à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue, estimée via le Global custodian.
Valeurs en monnaies étrangères	Converties en francs suisses, par le Global custodian, au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.
Placements collectifs	Inscrits au bilan à la valeur boursière ou à la dernière valeur nette d'inventaire connue, estimée via le Global custodian.



Classe d'actifs	Principe d'évaluation au 31.12.2012
Valeur des immeubles	Déterminée sur la base de l'état locatif théorique au 01.12.2012, capitalisé à un taux déterminé au 01.01.2010 par un groupe d'experts issus des trois caisses de pensions existantes avant la fusion. Le taux de capitalisation varie de 6% à 9% selon l'état de vétusté de l'immeuble, la nécessité de rénovation importante, le vacant structurel, les charges d'entretien régulièrement élevées, etc.
Montants investis dans les rénovations	Portés en augmentation de l'actif immobilier. Au jour de la fin des travaux, la valeur de l'immeuble est revue en tenant compte du nouveau taux de capitalisation et du nouvel état locatif. La différence entre le coût total de la rénovation et la nouvelle valeur de l'immeuble est amortie en fonction de la durée du chantier.
Montants investis dans les constructions	Portés en augmentation de l'actif immobilier. Au jour de la fin des travaux, la valeur de l'immeuble est arrêtée en tenant compte du nouveau taux de capitalisation et du nouvel état locatif. La différence entre le coût total de la construction et la valeur de l'immeuble attendue est amortie sur une durée de 5 ans.
Terrains à bâtir	Evalués à la valeur d'expertise déterminée par le groupe d'experts susmentionné et revue chaque année dans le cadre de l'évaluation annuelle.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Jusqu'en 2011, l'évaluation des immeubles en construction ou construits était identique à celle des immeubles en rénovation ou rénovés. Dès 2012, la différence entre le coût total des nouvelles constructions et l'état locatif capitalisé est amortie sur 5 ans, et non plus en fonction de la durée du chantier.

5 COUVERTURE DES RISQUES

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

prevoyance.ne est une institution de prévoyance autonome qui ne réassure pas les risques décès et invalidité. Les nouveaux cas d'invalidité prévisibles font l'objet d'une provision technique "provision pour cas d'invalidité en suspens", conformément au Règlement sur les passifs de nature actuarielle.

5.2 Évolution du capital de prévoyance

Le "capital de prévoyance des assurés actifs" correspond à la somme des prestations de libre passage réglementaires y compris l'éventuel complément nécessaire pour atteindre le montant de la prestation de libre passage selon article 17 LFLP (norme minimale) au 31.12.2012.

La Caisse a constitué une "provision pour revalorisation des prestations" afin de tenir compte de l'évolution des capitaux de prévoyance au 01.01.2013 suite aux modifications de traitement, ainsi que du coût de l'évolution de la prestation de libre passage selon la norme minimale à cette date, sous déduction des rappels employeurs dus au 01.01.2013.



Le détail se présente de la manière suivante :

	01.01.2013	01.01.2012	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12 ¹⁾	2'394'839'958.80	2'339'838'481.75	55'001'477.05
Provision pour revalorisation des prestations	8'699'624.55	11'987'633.65	-3'288'009.10
Capitaux de prévoyance des assurés actifs au 01.01.	2'403'539'583.35	2'351'826'115.40	51'713'467.95

1) Y compris les capitaux de prévoyance du plan des médecins (voir chapitre 5.6).

L'évolution des capitaux de prévoyance des assurés actifs se monte à CHF 54'961'131.85 auxquels il faut ajouter CHF 40'345.20 représentant des rachats et des remboursements "divorce" par acomptes, ce qui donne une variation totale de CHF 55'001'477.05.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)

Les avoirs de vieillesse LPP, avoirs de vieillesse minimum compris dans les capitaux de prévoyance des actifs au 01.01.2013, se montent à CHF 1'006'018'040.- (CHF 978'832'888.- au 01.01.2012).

Le taux d'intérêt minimum LPP pour 2012 est de 1.5%.

5.4 Évolution du capital de prévoyance pour les pensionnés

Le "capital de prévoyance des bénéficiaires de pensions" correspond à la valeur actuelle des rentes servies et des rentes expectatives, soit le montant nécessaire au 1^{er} janvier pour assumer le versement des rentes jusqu'à leur terme.

La Caisse n'a pas constitué de "provision pour revalorisation des prestations" puisque les rentes n'ont pas été augmentées au 01.01.2013 (0% également au 01.01.2012).

Le détail se présente de la manière suivante :

	01.01.2013	01.01.2012	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés pensionnés au 31.12	2'279'041'937.00	2'224'268'649.05	54'773'287.95
Provision pour revalorisation des prestations	0.00	0.00	0.00
Capitaux de prévoyance des assurés pensionnés au 01.01.	2'279'041'937.00	2'224'268'649.05	54'773'287.95

L'évolution des capitaux de prévoyance des assurés pensionnés au 31.12 se monte à CHF 54'788'976.15 auxquels il faut déduire CHF 15'688.20 représentant un montant rétroactif dû à l'impôt à la source. Ce montant fait l'objet d'une réduction viagère de la rente concernée et de ce fait, touche directement les capitaux de prévoyance.

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Les conclusions de l'expert en prévoyance professionnelle au sujet de l'expertise actuarielle sont reportées intégralement ci-après. Le commentaire de l'expert au sujet des mesures d'assainissement et du processus nécessaire afin d'adapter les dispositions légales et réglementaires figure à la suite de cette attestation. Le chapitre 9.1 présente le détail des éléments en lien avec l'assainissement.



Attestation de l'expert

Constatations

L'expertise technique de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (prévoyance.ne) a été effectuée selon les principes et directives de la Chambre suisse des experts en Caisses de pensions ainsi que les directives DTA 1, 2, 4 et 5 de la Chambre suisse des experts en Caisses de pensions.

prévoyance.ne détermine les engagements de prévoyance selon les bases techniques EVK 2000 au taux technique de 4.0 %% conformément au règlement sur les passifs de nature actuarielle en vigueur au 31.12.2012. Ces engagements de prévoyance ont été attestés par l'expert en prévoyance professionnelle en date du 3 avril 2013.

Dans le cadre du plan de recapitalisation de prévoyance.ne soumis au Grand Conseil et sur proposition de l'expert agréé, ces éléments techniques ont été revus avec l'utilisation d'un taux technique de 3.5% et des bases techniques LPP 2010 projetées 2013 dès le 01.01.2014.

En tant qu'institution de prévoyance d'une corporation de droit public, prévoyance.ne peut adopter un système de financement en capitalisation partielle. L'objectif de degré de couverture est fixé à l'article 49 de la Loi instituant prévoyance.ne (LCPFPub) qui mentionne les taux de degré de couverture cible à atteindre, soit 85% dans les 20 années, respectivement 100% dans les 30 années et 115% dans les 40 années à compter du 1^{er} janvier 2010.

Au 31.12.2012, la situation financière de prévoyance.ne présente

- un excédent de passif de CHF -2'111'352'163.65, respectivement,
- un degré de couverture selon l'article 44 alinéa 1 OPP 2 de 57.1 %%,
- une capacité de risque-placements limitée du fait que la Caisse ne dispose pas de réserve de fluctuation de valeurs.

Attestation

Sur la base de notre évaluation de la situation financière de prévoyance.ne, nous sommes en mesure d'attester que

- prévoyance.ne est en découvert au sens de l'article 49 de la LCPFPub. Le degré de couverture se situe en dehors de la fourchette de 5 points de pourcent prévue à l'alinéa 3 de cet article. prévoyance.ne a soumis au Conseil d'Etat une proposition de mesures de recapitalisation ainsi qu'une proposition de modification de la LCPFPub. Le Conseil d'Etat a rédigé un rapport sur ces mesures à l'attention du Grand Conseil en date du 23 janvier 2013;
- les mesures de recapitalisation proposées au Grand Conseil (élévation de l'âge de la retraite, augmentation des cotisations, suspension temporaire de l'indexation des rentes, création d'une réserve de fluctuation de valeurs et apport supplémentaire des employeurs) ont fait l'objet de négociations entre les partenaires concernés et ont été acceptées à l'unanimité par le Conseil d'administration de la prévoyance.ne en octobre 2012;
- le plan de financement au sens de l'article 72 a LPP proposé au Grand conseil permet d'atteindre, dans le cadre des hypothèses émises (notamment avec un taux technique de 3.5%, l'utilisation des bases techniques LPP 2010 projetées 2013 et avec un rendement calculatoire de 4.0%), un degré de couverture de 80% en 2051;
- le plan de financement est conforme aux dispositions légales de l'article 72a LPP (attestation de l'expert agréé du prévoyance.ne du 19 septembre 2012);
- grâce à la garantie de la corporation de droit public, prévoyance.ne remplit ses engagements réglementaires au 31.12.2012 conformément à l'article 52e al. 1 LPP;
- prévoyance.ne satisfait aux exigences légales concernant les mesures de sécurité;
- les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement ne sont plus conformes aux prescriptions de la LPP au 31.12.2012. La proposition de modification de la LCPFPub qui figure dans le rapport au Grand Conseil du 23 janvier 2013 intègre toutes les modifications légales requises et doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2014.

Aon Hewitt (Switzerland) SA

L'expert: Daniel Thomann
Neuchâtel, le 27 juin 2013

Confidentiel
prevoyance.ne
Monsieur Olivier Santschi
Directeur
Rue du Pont 23
2300 La Chaux-de-Fonds

Neuchâtel, le 7 mai 2013

Article 49 LCPFPub et mesures d'assainissement

Monsieur,

Sur la base des comptes 2012 de prevoyance.ne reçus à fin avril 2013, nous pouvons constater, en tant d'expert agréé de prevoyance.ne, ce qui suit:

Situation actuelle

Selon l'article 49 LCPFPub, le degré de couverture doit s'élever à 85% dans les 20 années qui suivent l'entrée en vigueur de la loi. L'évolution du degré de couverture des engagements de prévoyance peut se produire au sein d'une fourchette de plus ou moins 5 points de pourcentage de degré de couverture par rapport à une évolution linéaire de celui-ci.

Partant d'un degré de couverture initial de 60.8% au 01.01.2010 de prevoyance.ne, le degré de couverture doit s'élever à 64.4% suivant le chemin de croissance prévu, avec une fourchette de 5 points de pourcentage soit au minimum 59.4% au 31.12.2012.

Le degré de couverture de prevoyance.ne s'élève à 57.1% au 31.12.2012. Il se situe en dehors de la fourchette de 5 points de pourcentage prescrite à l'article 49 LCPFPub.

L'évolution négative du degré de couverture trouve pour l'essentiel son origine dans la performance insuffisante sur les placements des capitaux, la bonne année 2012 n'ayant pas compensé les pertes subies en 2011.

Découvert au sens de l'article 49 LCPFPub

prevoyance.ne présente un découvert au sens de l'article 49 LCPFPub et a soumis au Conseil d'Etat une proposition de mesures de recapitalisation ainsi qu'une proposition de modification de la LCPFPub. Le Conseil d'Etat a rédigé en date du 23 janvier 2013 un rapport concernant ces mesures à l'intention du Grand Conseil.

Mesures de recapitalisation soumises au Grand Conseil

Les mesures de recapitalisation, négociées par les partenaires sociaux et acceptées à l'unanimité par le Conseil d'administration de prevoyance.ne, sont les suivantes: Elévation de l'âge de la retraite, augmentation des cotisations, suspension temporaire de l'indexation des rentes en cours, création d'une réserve de fluctuation de valeurs et apport supplémentaire des employeurs.





Le plan de financement au sens de l'article 72a LPP proposé permet d'atteindre, dans le cadre des hypothèses émises (notamment un taux technique de 3.5%, les nouvelles bases techniques LPP 2010 projetées 2013 et un rendement calculatoire de 4.0%), un degré de couverture de 80% en 2051.

Les responsables de prevoyance.ne ont été rendus attentifs aux contraintes de la directive DTA 4 de la Chambre suisse des experts en Caisses de pensions concernant le taux technique.

Aon Hewitt (Switzerland) SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Daniel Thomann', with a horizontal line extending to the left.

L'expert: Daniel Thomann



5.6 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Le Règlement sur les passifs de nature actuarielle définit la manière de calculer les capitaux de prévoyance ainsi que les principes de constitution et dissolution des provisions techniques et des provisions non-techniques en lien avec la convention des employeurs fondateurs du 23.12.2009.

Le détail des capitaux de prévoyance et des provisions techniques se présente de la manière suivante :

	31.12.2012	31.12.2011	Evolution
Capitaux de prévoyance des assurés actifs	2'391'172'817.95	2'336'702'848.50	54'469'969.45 ¹⁾
Capitaux de prévoyance plan des médecins	3'667'140.85	3'135'633.25	531'507.60
Capitaux de prévoyance des pensionnés	2'279'041'937.00	2'224'268'649.05	54'773'287.95 ¹⁾
Provision pour changement de bases techniques	234'212'632.00	205'963'262.00	28'249'370.00
Provision pour revalorisation des prestations	8'699'624.55	11'987'633.65	-3'288'009.10
Provision pour retraite anticipée	0.00	0.00	0.00
Provision pour cas d'invalidité en suspens	5'338'248.00	4'002'245.00	1'336'003.00
Total des capitaux de prévoyance et des provisions techniques	4'922'132'400.35	4'786'060'271.45	136'072'128.90

1) Voir détails dans les chapitres 5.2 et 5.4.

Les capitaux de prévoyance sont calculés à l'aide des bases techniques EVK 2000 et d'un taux technique de 4%.

Afin d'être en mesure de financer le prochain coût du changement des bases techniques, la "provision pour changement des bases techniques" correspond à 5.0% (4.5% au 01.01.2012) de l'ensemble des capitaux de prévoyance et des provisions techniques (revalorisation des prestations, retraite anticipée et cas d'invalidité en suspens). Aucune provision pour changement des bases techniques n'est nécessaire pour les capitaux-épargnes du plan des médecins.

La "provision pour revalorisation des prestations" est destinée à prendre en compte l'accroissement des capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes au 01.01.2013 lors de l'établissement du bilan de la Caisse au 31 décembre de l'année en cours. Elle s'appuie ainsi, pour les assurés actifs, sur l'augmentation des traitements assurés et sur la norme minimale au 01.01.2013 (voir chapitre 5.2) et, pour les bénéficiaires de rentes, sur les rentes en cours au 01.01.2013 (voir chapitre 5.4).

Comme indiqué au chapitre 5.1, la Caisse a constitué une provision pour cas d'invalidité en suspens de CHF 5'338'248.- (CHF 4'002'245.- au 01.01.2012). Il s'agit du coût estimé des cas d'invalidité dont l'Office AI a établi un "projet d'acceptation de rente" et pour lesquels une décision définitive de la Caisse de compensation AVS/AI/APG est attendue, ainsi que des cas d'invalidité pour lesquels une décision définitive a été rendue mais pour lesquels des informations manquaient pour leur traitement par la Caisse.



5.7 Réserves et provisions

Le détail des réserves et provisions figurant au passif du bilan est le suivant :

	31.12.2012	31.12.2011	Evolution
Réserve cotisations employeurs CPC	12'800'663.60	12'118'397.60	682'266.00
Réserve cotisations (Etat)	257'082.55	243'380.55	13'702.00
Réserve cotisations (HNE)	2'217'081.25	2'098'912.25	118'169.00
Provision assurés CPC	22'435'435.12	22'362'756.12	72'679.00
Provision Fondation Ville de La Chaux-de-Fonds	24'414'632.65	23'113'350.65	1'301'282.00
Provision employeur Etat	490'514.10	464'370.10	26'144.00
Provision employeur HNE	18'153'125.00	17'185'577.00	967'548.00
Total des réserves et provisions	80'768'534.27	77'586'744.27	3'181'790.00

La Caisse a reçu la totalité des patrimoines des trois institutions de prévoyance des employeurs fondateurs. Pour tenir compte du degré de couverture plus élevé de la Caisse de pensions du personnel communal de la ville de La Chaux-de-Fonds (CPC), le montant supplémentaire par rapport au degré de couverture d'entrée a été porté en réserve et provision.

Suite à la liquidation de la CPC, décidée par l'autorité de surveillance et combattue par plus de 100 recourants devant le Tribunal administratif fédéral (TAF), ces montants ont été conservés dans les comptes de prevoyance.ne. Ils ont évolué en 2012 selon le taux de rendement net de +5.63% (-3.93% en 2011). Afin de pouvoir libérer rapidement la "provision assurés CPC", le montant correspondant doit être considéré comme un placement fiduciaire et placé "sans risque". Ainsi, il évolue en fonction du taux Libor au 1^{er} janvier de l'exercice concerné +0.325% (+0.517% en 2011) (voir également chapitre 10).

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP2

Le degré de couverture calculé selon les prescriptions de l'article 44 OPP2 correspond au rapport entre la fortune effectivement disponible et les engagements de prévoyance (capitaux de prévoyance et provisions techniques).

Le détail du calcul du degré de couverture établi par l'expert se présente de la manière suivante :

	31.12.2012	01.01.2012	Evolution
Fortune de la Caisse (actifs - passifs non actuariels)	2'810'780'236.70	2'663'757'713.42	147'022'523.28
Engagements de prévoyance	4'922'132'400.35	4'786'060'271.45	136'072'128.90
Découvert technique selon art. 44 OPP2	-2'111'352'163.65	-2'122'302'558.03	10'950'394.38
DEGRE DE COUVERTURE	57.10%	55.70%	1.40%

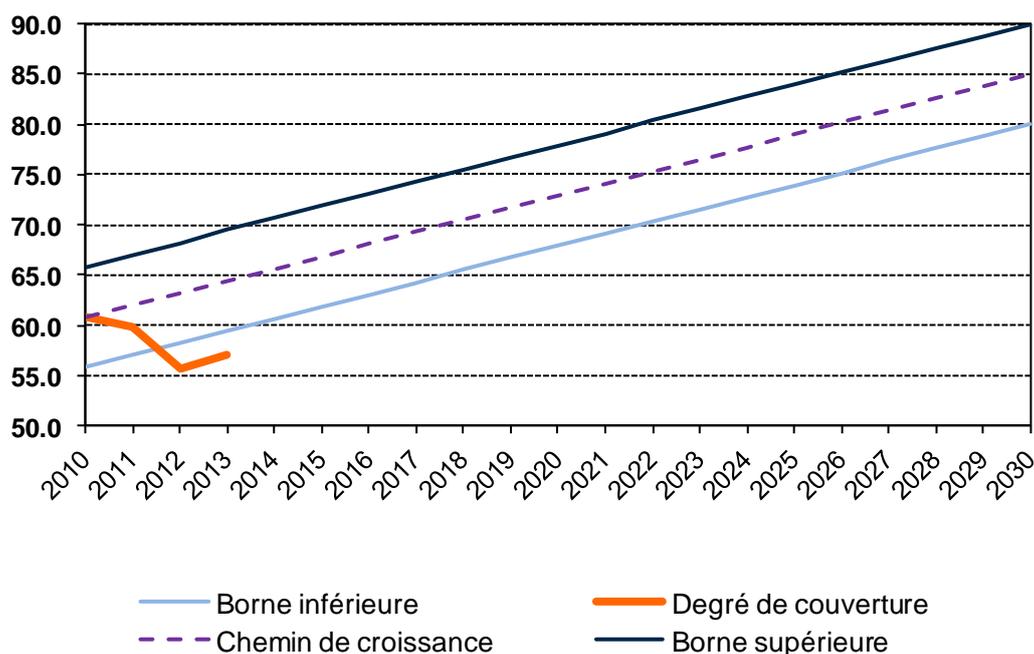
Compte tenu de la Loi instituant une Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), le degré de couverture doit suivre l'évolution suivante :

- 85% dans un délai de 20 ans
- 100% dans un délai de 30 ans
- 115% dans un délai de 40 ans.

Dès l'été 2011, le degré de couverture est sorti du "chemin de croissance". Ainsi la Caisse présente un découvert au sens de l'article 49 LCPFPub. Le graphique suivant montre l'évolution depuis le 01.01.2010 du degré de couverture ainsi que le chemin de croissance selon la LCPFPub.



Evolution du degré de couverture par rapport au chemin de croissance



Compte tenu des dispositions :

- de la Loi instituant une Caisse de pensions unique pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub) et
- de la modification de la LPP portant sur le financement des Caisses publiques votée par les Chambres fédérales le 17.12.2010, entrée en vigueur au 01.01.2012,

le 02.10.2012, le Conseil d'administration a adopté à l'unanimité des mesures visant à recapitaliser la Caisse. Le Conseil d'administration a ensuite soumis les propositions de modifications de la LCPFPub à l'Etat et adopté formellement le plan de recapitalisation destiné à l'autorité de surveillance le 19.11.2012 (voir chapitre 9.1).

Conformément à l'article 43 LCPFPub et compte tenu d'une part de la situation financière de la Caisse, et d'autre part, de l'évolution négative de l'indice suisse des prix à la consommation (IPC) de -1.09% de mai 2011 à mai 2012, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 19.11.2012, de ne pas adapter les rentes au 01.01.2013.



6 EXPLICATIONS RELATIVES AUX PLACEMENTS ET AU RÉSULTAT NET DES PLACEMENTS

6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements

Le Règlement d'organisation (ROCPFPub) précise les compétences de chaque organe de la Caisse en matière de placements. Le Conseil d'administration valide la stratégie de placements et les règlements liés aux placements.

La Commission de placements assume les tâches décrites à l'article 16 ROCPFPub, notamment la définition des bornes tactiques, décide sur la base des liquidités, des ajustements nécessaires dans les classes d'actifs, planifie et exerce des droits de vote d'actionnaire.

Le Règlement sur les placements de la fortune de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel (RPFCPFPub) a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 15.12.2011, modifié le 19.06.2012 (bornes tactiques).

Sur la base d'une étude de congruence actifs/passifs, le Conseil d'administration a déterminé en 2009 la stratégie de placements de la Caisse qui fixe, en pourcent, pour chaque classe d'actifs, l'objectif à atteindre. La Commission de placements a, pour sa part, fixé les bornes tactiques qui se présentent de la manière suivante (en %) :

	31.12.2012	31.12.2011	Borne inf.	Stratégie	Borne sup.
Liquidités	4.2	14.1	0.0	5.0	20.0
Débiteurs et créances à court terme	5.0	0.2			
Prêts aux communes et sociétés affiliées	2.4	3.1	0.0	3.0	10.0
Prêts aux débiteurs non affiliés	0.1	0.1	0.0	0.0	10.0
Prêts hypothécaires aux assurés	2.3	2.7	0.0	3.0	10.0
Prêts hypothécaires aux personnes morales	0.6	0.7	0.0	1.0	10.0
Total prêts, débiteurs et créances à court terme	10.3	6.8	0.0	7.0	10.0
Obligations en francs suisses	6.0	4.6	5.0	10.0	15.0
Obligations en monnaies étrangères	8.5	10.3	5.0	10.0	15.0
Actions suisses	13.9	10.9	10.0	15.0	20.0
Actions Europe yc UK sans CH	7.3	7.3	4.0	10.0	16.0
Actions Amérique du Nord	4.7	3.5	2.0	5.0	7.0
Actions Asie (yc Japon)	1.8	1.6	0.0	2.0	10.0
Actions marchés émergents	3.3	3.9	0.0	3.0	10.0
Actions mixtes**	0.9	0.0			
Total actions étrangères	18.0	16.3	10.0	20.0	25.0
Placements immobiliers suisses directs	26.0	27.2	20.0	20.0	35.0
Placements immobiliers suisses indirects	2.3	2.2	0.0	2.0	5.0
Immobilier suisse	28.3	29.4	20.0	22.0	35.0
Immobilier à l'étranger	0.6	0.6	0.0	3.0	5.0
Total immobilier	28.9	30.0	20.0	25.0	35.0
Hedge funds	4.7	5.0	0.0	4.0	8.0
Private Equity	0.9	0.3	0.0	2.0	3.0
Matières premières	4.6	1.8	0.0	2.0	5.0
Placements alternatifs	10.2	7.1	0.0	8.0	15.0

* Chaque % est présenté arrondi individuellement à une décimale, ce qui peut conduire à un total légèrement différent de 100%.

** Les obligations convertibles sont classées sous "Actions mixtes".



Toutes les classes d'actifs se situent dans les marges de fluctuations de l'allocation stratégique prévues par la Commission de placements.

Du point de vue organisationnel, outre l'exécution de toutes les décisions de la Commission de placements, les collaborateurs du secteur "Gestion de fortune" de la Caisse effectuent, sous la responsabilité de Madame Nicole Comby, la gestion financière des biens de la Caisse. Les principales tâches sont les suivantes :

- la gestion des liquidités et des prêts (hypothécaires et contre reconnaissance de dette) ;
- la supervision et le suivi des mandataires-titres obligations suisses et étrangères, actions suisses et étrangères et des placements alternatifs ;
- le suivi de la gestion des placements immobiliers indirects en Suisse et à l'étranger ;
- le suivi des tâches du dépositaire global (Global custodian) ;
- la réalisation de toutes les décisions d'acquisitions, ventes, rénovations, etc. des immeubles ;
- la supervision et le suivi de la gestion de tous les immeubles effectués par les gérances immobilières mandatées.

Au 31.12.2012, la gestion des titres est effectuée par une quinzaine de mandataires. A l'exception de la classe "Immobilier étranger", la réorganisation des placements de la Caisse s'est terminée au cours de l'exercice 2012.

Les immeubles sont gérés par les gérances suivantes :

	Nombre d'immeubles	En %
<u>gérance.ne</u> *	145	64.2
Gérance communale de la Ville de La Chaux-de-Fonds	30	13.3
Gérance des bâtiments de la Ville de Neuchâtel	19	8.4
Fidimmobil SA	15	6.6
Foncia Geco Pod SA	4	1.8
Régie de Fribourg SA	5	2.2
Société Coopérative d'Habitation Lausanne (SCHL)	3	1.3
Naef Immobilier Nyon SA	2	0.9
Naef Immobilier Neuchâtel SA	1	0.4
Régie foncière SA	1	0.4
Régie Immobilière Jouval SA	1	0.4
11 gérances	226	100.0

* Au 01.01.2012, le service de la gérance des immeubles de l'Etat de Neuchâtel a été intégré à prévoyance.ne et est devenu un secteur à part entière dénommé gérance.ne.



6.2 Respect des limites de placements selon OPP2

Le tableau suivant présente les limites individuelles et collectives (en pourcent) à observer selon le droit fédéral et montre sur la colonne de droite que la Caisse les respecte au 31.12.2012 :

	Limites OPP2	31.12.2012	Caisse
Liquidités en CHF	100	119'907'019.76	4 *
Créances diverses à court et moyen terme, compte de régularisation d'actifs et valeur de rachat assurance	100	149'523'656.18	5
Obligations et prêts de débiteurs suisses	100	62'718'625.62	2
Placements avec garanties chez l'employeur	5	71'360'055.70	2
Titres de gages immobiliers, lettres de gages et prêts hypothécaires	50	81'786'956.41	3
Obligations de débiteurs étrangers en CHF	100	114'133'892.50	4
Liquidités en devises	30	3'216'086.62	1
Obligations de débiteurs étrangers en devises	30	248'548'077.92	9
Actions de sociétés étrangères	50	523'547'900.36	18
Actions de sociétés suisses	50	405'156'581.16	14
Placements alternatifs	15	297'562'811.39	10
Immobilier suisse	30	824'432'805.56	28
<i>dont des placements immobiliers utilisés pour plus de 50% de leur valeur par l'employeur pour ses affaires</i>		70'814'836.00	2
Immobilier étranger	10	17'476'331.32	1
Total de l'actif du bilan		2'919'370'800.50	

* Chaque pourcent est présenté individuellement arrondi à l'entier le plus proche, ce qui peut conduire à un total légèrement différent de 100%.

Le pourcentage des liquidités et titres en devises étrangères de 27% ne tient pas compte de la couverture monétaire en cours au 31.12.2012 selon chapitre 6.5.3 si bien que l'exposition en monnaies étrangères est largement inférieure à la limite légale de 30% et se situe à 16.23%.

6.3 Extension des possibilités de placements

La Caisse peut faire usage des extensions des possibilités de placement au sens de l'art. 50 al. 4 OPP2. Les extensions de placements sont justifiées sur la base du règlement de placements (art. 12 al. 4). Les différents placements correspondent aux limites définies aux articles 54 à 56, 56a al. 1 et 5, ainsi qu'à l'article 57 al. 2 et 3 OPP2. Au 31.12.2012, la Caisse n'a pas fait usage de cette possibilité.

6.4 Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

La Caisse ne dispose d'aucune réserve de fluctuation de valeur. Elle a cependant pour objectif d'en constituer une appropriée, d'au moins 19% de sa fortune, conformément au Règlement sur les placements, afin de faire face à la volatilité des actifs constituant la fortune.

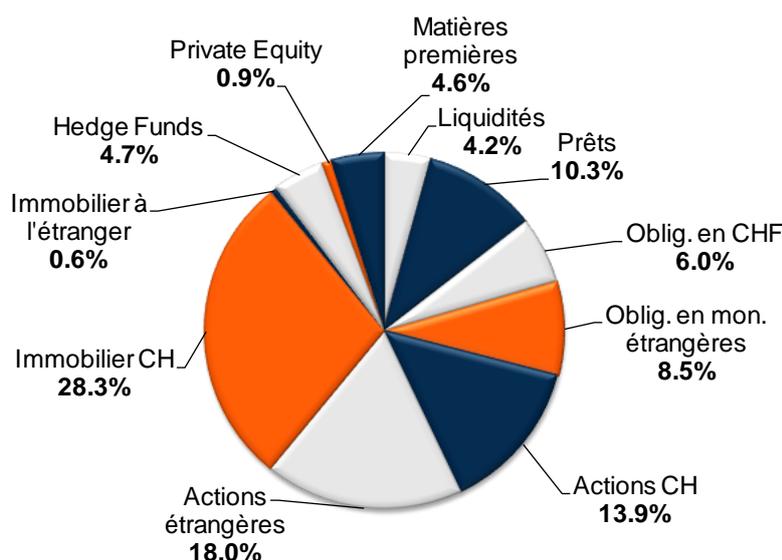


6.5 Présentation des placements par catégories

Le détail des placements en francs et en pourcent se présente de la manière suivante :

	31.12.2012	31.12.2011	Evolution
Liquidités	123'123'106.38	390'528'313.36	-267'405'206.98
Débiteurs et créances à court terme	144'641'423.02	5'437'155.96	139'204'267.06
Prêts aux communes et sociétés affiliées	71'360'055.70	86'032'722.15	-14'672'666.45
Prêts aux débiteurs non affiliés	1'994'390.70	2'381'325.30	-386'934.60
Prêts hypothécaires aux assurés	65'637'701.62	73'670'003.38	-8'032'301.76
Prêts hypoth. aux personnes morales	16'149'254.79	20'267'931.53	-4'118'676.74
Total prêts, débit. et créances crt terme	299'782'825.83	187'789'138.32	111'993'687.51
Obligations en francs suisses	174'587'954.50	126'771'329.50	47'816'625.00
Obligations en monnaies étrangères	248'548'077.92	284'285'575.35	-35'737'497.43
Actions suisses	405'156'581.16	301'275'304.53	103'881'276.63
Actions Europe y c. UK sans CH	220'612'322.17	202'364'223.26	18'248'098.91
Actions Amérique du Nord	146'441'369.15	96'262'314.43	50'179'054.72
Actions Asie (y c. Japon)	57'186'154.88	45'237'600.28	11'948'554.60
Actions marchés émergents	99'308'054.16	107'735'537.42	-8'427'483.26
Actions étrangères	523'547'900.36	451'599'675.39	71'948'224.97
Immeubles	758'466'661.80	752'418'853.91	6'047'807.89
Placements immobiliers indirects suisses	65'966'143.76	60'884'757.15	5'081'386.61
Immobilier suisse	824'432'805.56	813'303'611.06	11'129'194.50
Immobilier à l'étranger	17'476'331.32	16'409'687.53	1'066'643.79
Total immobilier	841'909'136.88	829'713'298.59	12'195'838.29
Hedge funds	135'618'171.29	139'267'977.42	-3'649'806.13
Private Equity	27'294'023.24	7'381'809.28	19'912'213.96
Matières premières	134'650'616.86	51'166'621.50	83'483'995.36
Placements alternatifs	297'562'811.39	197'816'408.20	99'746'403.19
Total des placements	2'914'218'394.42	2'769'779'043.24	144'439'351.18

Détail des placements en %



6.5.1 Généralités sur les placements

Dans un environnement difficile, l'année 2012 peut être considérée comme une très bonne année pour les placements de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne).

Après la performance négative de l'exercice précédent, la Caisse était confrontée à des attentes importantes. Compte tenu des incertitudes conjoncturelles persistantes et des risques que la crise de la dette non résolue faisait peser en permanence sur les marchés financiers, la Commission de placements a maintenu une attitude prudente tout au long de l'année. Ce faisant, elle a tenu compte aussi de l'absence de toute réserve de fluctuation de valeur. Cette approche s'est traduite par une sous-pondération des investissements en actions suisses et étrangères au profit du poste des liquidités.

Ce dernier a donc été maintenu à des niveaux importants tout au long de l'exercice, en raison d'une conviction forte de préservation du capital dans un environnement incertain et en l'absence d'une réserve de fluctuation de valeur.

La Commission de placements a également choisi de maintenir un positionnement dans les valeurs de rendements (obligations) à un niveau inférieur à la stratégie tout en portant une attention particulière à l'évolution des taux d'intérêt mais également à la qualité du crédit.

Au cours de l'année, la couverture monétaire a fait l'objet de plusieurs décisions tactiques de la Commission de placements pour faire face aux importantes fluctuations des devises.

Cependant, l'un des éléments majeurs de l'année 2012 est lié aux immeubles de la Caisse. La Caisse a débuté une phase conséquente de rénovations dont les répercussions sont importantes sur le rendement des immeubles à court et moyen termes.

Au cours de l'année, un mandat en actions suisses et un en actions étrangères ont été résiliés. En revanche, suite à un appel d'offres et à une analyse spécifique, un premier investissement a pu être concrétisé dans la classe d'actifs Private Equity. Ainsi, la réorganisation des placements de la Caisse suite à la fusion peut être considérée comme aboutie, à l'exception de l'immobilier indirect étranger dont l'impact est mineur pour la stratégie globale ; la volatilité de cette classe d'actifs est analogue à celle des actions étrangères. La Caisse n'a pas pris de décision importante dans l'immobilier indirect étranger, cette classe d'actifs n'étant pas encore complètement dotée.

Il convient par ailleurs de relever que le niveau des frais de gestion a diminué. La Caisse est en adéquation avec les nouvelles mesures liées à la réforme structurelle, notamment concernant la transparence des coûts et des rétrocessions.

6.5.2 Liquidités

Les liquidités se présentent en francs suisses et par monnaie de la manière suivante :

	31.12.2012	31.12.2011	Evolution
Liquidités en CHF	119'907'019.76	382'564'356.74	-262'657'336.98
Sous-total en francs suisses	119'907'019.76	382'564'356.74	-262'657'336.98
Liquidités USD	304'838.19	7'566'335.41	-7'261'497.22
Liquidités EUR	1'833'062.12	126'095.06	1'706'967.06
Liquidités GBP	535'020.44	2'302.06	532'718.38
Liquidités JPY	543'165.87	269'224.09	273'941.78
Liquidités en autres monnaies étrangères	0.00	0.00	0.00
Sous-total en monnaies étrangères	3'216'086.62	7'963'956.62	-4'747'870.00
Total des liquidités	123'123'106.38	390'528'313.36	-267'405'206.98



6.5.3 Créances à court terme et couverture monétaire

Les créances à court terme sont constituées d'investissements sur le marché monétaire disponibles à court terme, dont le but principal est de placer des liquidités tout en diversifiant les risques débiteurs.

Le détail du poste se présente comme suit :

	31.12.2012	31.12.2011
Opérations à terme sur devises ouvertes au 31.12.2012	-1'314'621.00	- 55'059.00
Compte à terme en CHF	20'008'310.55	6'321.55
Liquidités placées à court terme	125'677'560.55	0.00
Total créances à court terme	144'371'250.10	- 48'737.45

Les décisions de la Commission de placements relatives à la couverture monétaire pour 2012 peuvent être résumées de la manière suivante :

Date	Monnaies couvertes	Objectif de couverture	
		Obligations étrangères	Actions étrangères
19.12.2011	GBP, JPY	80%	50%
30.01.2012	USD, GBP, JPY	80%	50%
26.04.2012	EUR, USD, GBP, JPY	80%	50%
29.05.2012	EUR, GBP, JPY	80%	50%
24.09.2012	EUR, GBP, JPY	80%	50%
17.12.2012	EUR, USD, GBP, JPY	80%	50%

La couverture monétaire a pour but de couvrir les risques de change sur les obligations étrangères en monnaies étrangères et les actions étrangères en monnaies étrangères, selon les objectifs précités. Le mandataire dispose d'une marge tactique de +/-25% et utilise des instruments dérivés tels que les opérations à terme sur devises.

Dès janvier, la couverture monétaire a été centralisée auprès d'un seul prestataire afin de pouvoir appliquer systématiquement le niveau de couverture déterminé par la Commission de placements.

Concernant les devises, au cours de l'année 2012, quelques décisions tactiques ont été prises par la Commission de placements. La première concerne la réintroduction de la couverture monétaire de l'EUR/CHF en avril en raison de fortes pressions dans la zone euro, le niveau "plancher" de 1.20 franc pour un euro subissait les pressions du marché. Fin mai, la décision a été prise de supprimer momentanément la couverture monétaire USD/CHF, dans le but de profiter d'une forte conviction sur l'évolution de cette devise à court terme, puis mi-décembre, le potentiel d'appréciation sur le USD a été considéré comme atteint et la couverture monétaire a été réintroduite.

Au 31.12.2012, 11 opérations à terme sur devises, équivalentes à 14 contrats, sont ouvertes pour une évaluation en contrevaletur de CHF 326'269'819.-. Le montant des pertes non-réalisées est de CHF 1'314'621.-. Cela représente la différence de cours entre le terme et le jour de la clôture des comptes. Les montants au bilan peuvent donc être positifs ou négatifs. Compte tenu de l'ampleur des montants par rapport à l'ensemble de la fortune, ils figurent toujours à l'actif du bilan.

Les opérations susmentionnées sont intégralement couvertes au sens de l'article 56a OPP2.



6.5.4 Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette

Les prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette de prevoyance.ne, gérés par l'administration de la Caisse, se présentent de la manière suivante :

En nombre	Nombre de prêts au 31.12.2012	% à taux fixe	Nombre de prêts au 31.12.2011	Evolution
Prêts communes et sociétés affiliées	67	99%	90	-23
Prêts aux débiteurs non affiliés	2	100%	3	-1
Prêts hypothécaires aux assurés	422	56%	472	-50
Prêts hypothé. aux pers. morales*	21	76%	24	-3
Total	512	63%	589	-77

* Dont 5 prêts hypothécaires considérés comme placements chez l'employeur.

En francs	Total au 31.12.2012	Dont prêts à taux fixe	En %
Prêts communes et sociétés affiliées*	69'627'882.00	66'377'882.00	95
Prêts aux débiteurs non affiliés	1'994'390.70	1'994'390.70	100
Prêts hypothécaires aux assurés	65'637'701.62	41'022'421.66	62
Prêts hypothé. aux pers. morales**	16'649'254.79	12'933'259.30	78
Total***	153'909'229.11	122'327'953.66	79

* Compris dans les placements auprès de l'employeur.

** Dont CHF 4'229'579.24 considérés comme placements chez l'employeur.

*** Le bilan montre une différence de CHF 500'000.- par rapport au montant ci-après, il s'agit d'une provision pour pertes sur hypothèques.

Evolution en francs	31.12.2012	31.12.2011	Evolution
Prêts contre reconnaissance de dette	71'622'272.70	85'420'115.95	-13'797'843.25
Prêts hypothécaires	82'286'956.41	94'437'934.91	-12'150'978.50
Provision pour perte sur prêts	-500'000.00	-500'000.00	0.00
Total des prêts	153'409'229.11	179'358'050.86	-25'948'821.75

Au cours de l'exercice 2012, la Commission de placements a maintenu son choix de réaliser un rendement proche du taux technique de 4%. Il est constaté une nouvelle érosion de l'ordre de 12 millions des prêts hypothécaires (quelque 9 mios en 2011).

La Caisse a maintenu sa politique de taux, permettant à ses débiteurs hypothécaires de fixer leur taux sur une durée comprise entre 1 et 15 ans. Les taux proposés pour les durées inférieures à 10 ans sont ceux du marché monétaire augmentés d'une marge, compte tenu d'un taux "plancher" de 2.625%. Pour les durées de 10 à 15 ans, la Commission de placements a également retenu un taux "plancher" de 4% (taux d'intérêt technique de la Caisse).

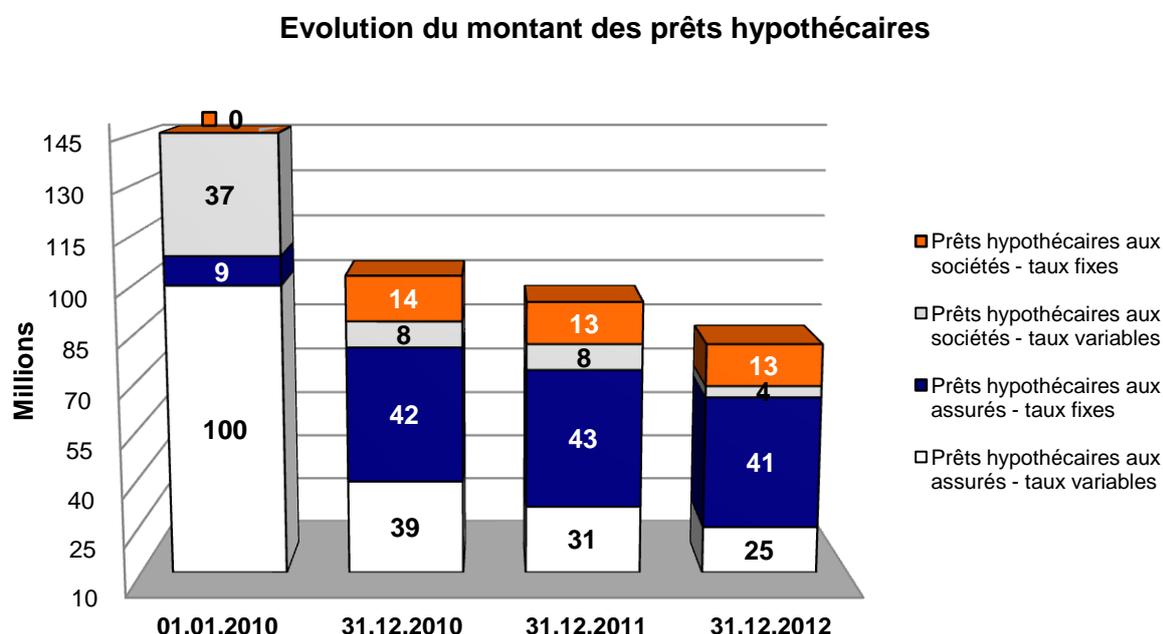
Le taux variable de prevoyance.ne a été arrêté à 2.875% et est resté inchangé depuis le 1^{er} juillet 2010.

Pour les prêts contre reconnaissance de dette, la Caisse propose des durées comprises entre 5 et 10 ans. Les taux proposés sont ceux du marché monétaire, augmentés d'une marge.

Les prêts contre reconnaissance de dette ont quelque peu baissé au cours de l'exercice 2012, ces derniers octroyés tant aux employeurs qu'aux débiteurs non affiliés ont diminué de CHF 14 mios, représentant 24 dossiers remboursés. Il s'agit de contrats qui, arrivés à leur échéance, n'ont pas pu être renouvelés auprès de prevoyance.ne, pour des raisons identiques à celles de l'exercice 2011, à savoir une trésorerie plus abondante ou l'opportunité pour ces débiteurs de se refinancer à des conditions plus compétitives auprès d'instituts financiers privés.



Le graphique suivant montre l'évolution des prêts hypothécaires (assurés et personnes morales), en millions de francs, ainsi que les nombreuses transformations des prêts hypothécaires à taux variables en taux fixe effectuées par l'administration de la Caisse :



En 2012, après analyse d'une vingtaine de dossiers, l'administration de la Caisse a octroyé un montant d'environ CHF 2.6 millions de crédits supplémentaires sur des prêts existants, permettant de financer des travaux de rénovation.

Au 31 décembre 2012, le taux d'intérêt fixe moyen, pondéré par les montants prêtés, est de 3.427% (2.819% pour les prêts hypothécaires et 3.905% pour les prêts contre reconnaissance de dette).

La durée moyenne restante pour les contrats à taux fixe en cours est de 1 an et de 3.1 ans pour les prêts contre reconnaissance de dette.

L'administration procède à la mise à jour progressive de tous les dossiers de crédit, comprenant notamment la révision des garanties.

6.5.5 Placements chez l'employeur

Le montant des placements chez l'employeur figurant au bilan est de CHF 71'360'055.70 (cumul des rubriques en italique ci-après). Compte tenu des immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur, des prêts hypothécaires à des employeurs, ainsi que des intérêts courus sur les prêts aux employeurs, le détail du montant total à prendre en considération au sens de l'article 57 OPP2 se présente comme suit :



	31.12.2012	en % du total de l'actif	31.12.2011	Evolution
<i>Prêts aux communes et sociétés affiliées</i>	69'627'882.00	2.4	83'038'790.65	-13'410'908.65
Prêts hypothécaires aux employeurs	4'229'579.24	0.1	4'414'000.08	-184'420.84
<i>Débiteurs employeurs cotisations</i>	1'166'642.65	0.0	2'341'965.10	-1'175'322.45
<i>Montant à recevoir (employeur(s))</i>	565'531.05	0.0	651'966.40	-86'435.35
Intérêts courus sur prêts aux communes et sociétés affiliées	1'192'089.84	0.0	1'463'482.78	-271'392.94
Intérêts courus sur prêts hypothécaires aux employeurs*	0.00	0.0	0.00	0.00
Total des placements chez l'employeur	76'781'724.78	2.5	91'910'205.01	-15'128'480.23
Immeubles occupés de manière prépondérante par un employeur	70'814'836.00	2.4	72'532'530.75	-1'717'694.75

* Tous les prêts hypothécaires aux employeurs ont une échéance au 31.12.

Les CHF 1.2 million de cotisations à recevoir au 31.12.2012 sont principalement celles de décembre 2012, toutes payées au 31.01.2013. Restent également impayées au 31.12.2012 les cotisations en lien avec le plan complémentaire pour les médecins-cadres des mois d'octobre et novembre (payées le 25.01.2013) ainsi que celles du mois de décembre (payées le 19.04.2013). Ces cotisations, représentant un montant total de CHF 163'089.50, ont été considérées comme des actifs transitoires et figurent ainsi dans le compte correspondant (voir chapitre 7.2).

Compte tenu de la garantie des collectivités publiques, les dispositions particulières de l'OPP2 sont satisfaites.

6.5.6 Obligations en francs suisses

Le détail des obligations en CHF se présente de la manière suivante :

	31.12.2012	31.12.2011	Evolution
Obligations suisses en CHF	60'454'062.00	63'063'717.00	-2'609'655.00
Fonds de placements en obligations suisses	0.00	0.00	0.00
Sous-total obligations suisses	60'454'062.00	63'063'717.00	-2'609'655.00
Obligations étrangères en CHF	114'133'892.50	63'707'612.50	50'426'280.00
Fonds de placements en obligations étrangères en CHF	0.00	0.00	0.00
Sous-total obligations étrangères en CHF	114'133'892.50	63'707'612.50	50'426'280.00
Total obligations en francs suisses	174'587'954.50	126'771'329.50	47'816'625.00

La banque mandatée pour la gestion de cette classe d'actifs gère essentiellement le mandat par des positions détenues "en direct", si bien que la Caisse ne détient pas de positions en fonds de placements au 31.12.2012.

La gestion des obligations suisses est basée sur l'indice de référence SBI AAA-BBB et est considérée comme une gestion semi-active. Le gérant a également pour missions de gérer la durée², d'exclure certains secteurs d'investissement tels que l'armement et d'éviter le nucléaire par exemple.

² La durée d'un actif est la durée de vie moyenne des flux financiers pondérée par sa valeur actualisée. Plus la durée est élevée, plus le risque est grand en cas d'augmentation des taux d'intérêts.



Bien qu'un apport en capital ait été fait au cours de l'exercice sous revue dans cette classe d'actifs, une légère sous-pondération de cette classe d'actifs a été maintenue. Les raisons sont similaires à celles de 2011, d'une part l'incertitude demeurant sur l'évolution des taux d'intérêt historiquement très bas et d'autre part la qualité de la dette des débiteurs gouvernementaux.

A noter que tout au long de l'année, une duration plus courte que celle de l'indice de référence a prédominé.

6.5.7 Obligations étrangères en monnaies étrangères

Les obligations en monnaies étrangères sont gérées par deux mandataires, en gestion passive selon l'indice de référence Barclays Capital Global Aggregate, l'un avec une couverture monétaire effectuée par le gérant du fonds, alors que la couverture du second mandat était effectuée par le mandat de couverture monétaire selon des bornes tactiques définies.

Afin de pouvoir ajuster les décisions tactiques de couverture monétaire à l'ensemble des actifs sous gestion en obligations en monnaies étrangères, la Commission de placements a pris la décision de regrouper l'ensemble des opérations de couvertures monétaires des mandats en obligations en monnaies étrangères, auprès d'un seul mandataire. Cette opération s'est déroulée en plusieurs étapes au cours du 1^{er} semestre 2012. Les informations complémentaires et les décisions prises par la Commission de placements figurent au chapitre 6.5.3.

Au cours du 2^{ème} semestre, la Commission de placements a décidé de réduire l'exposition des obligations en monnaies étrangères dans le but de revenir légèrement au dessous du point neutre qui se situe à 10% de l'ensemble de la fortune. Cette décision a été motivée par une détérioration du profil risque/rendement de cette classe d'actifs suite à la très bonne performance réalisée durant les trois premiers trimestres ainsi que l'augmentation des risques de taux et de crédit. Afin de limiter ces derniers, le montant ainsi réduit a été affecté en partie dans le segment "Obligations en francs suisses", au bénéfice d'un positionnement plus défensif.

6.5.8 Actions suisses

Suite à la décision de résiliation d'un mandat en actions suisses au cours de l'année, la gestion de cette classe d'actifs reste désormais confiée à quatre interlocuteurs principaux qui se chargent de la gestion des actions suisses de [prevoyance.ne](http://www.prevoyance.ne). Les styles de gestion sont différenciés par mandataire entre gestion active et passive, mais sont tous comparés à l'indice de référence SPI.

Les principales spécificités par mandat attribué sont les suivantes :

- un mandataire réalise une gestion active à 100% ;
- un mandataire dont le style de gestion consiste à gérer 85% des actions en gestion passive et 15% des actions en gestion active pour le segment des "small and mid caps"³ ;
- deux mandataires gèrent activement des fonds de placements collectifs en actions suisses.

Les actions suisses sont restées légèrement sous-pondérées en 2012, les valeurs défensives ont été privilégiées. La pondération moyenne des actions suisses a été de 13% pour un objectif de 15%.

³ Sociétés de petites et moyennes capitalisations.



6.5.9 Actions étrangères

La gestion des actions étrangères est effectuée en fonction des différentes régions géographiques indiquées à l'actif du bilan. Une gestion "core-satellite"⁴ des actions étrangères est effectuée par la Commission de placements.

Courant 2012, après résiliation d'un mandat en actions étrangères, la gestion des actions étrangères reste confiée à cinq mandataires principaux. Les styles de gestion sont différenciés par mandataires entre gestion active et passive, les indices MSCI par zone géographique sont utilisés comme indices de référence.

La majeure partie de la gestion des actions étrangères est effectuée auprès d'un mandataire en gestion passive pour les marchés Europe, Amérique du Nord et Asie hors Japon. Un nouveau mandataire gère en fonds de placements collectifs ces mêmes régions géographiques, de manière active.

Deux mandats "satellites" sont confiés pour l'Europe et le Japon à un même mandataire. Il s'agit de fonds collectifs gérés activement.

Les actions des marchés émergents restent gérées de manière active auprès de deux mandataires différents sous la forme de fonds collectifs.

Au 31.12.2012, globalement, cette classe d'actifs est légèrement sous-pondérée par rapport à l'objectif stratégique.

6.5.10 Immeubles

Evolution de la valeur des immeubles du 01.01.2012 au 31.12.2012	Montants
Valeur comptable des immeubles au 01.01.2012	752'418'853.91
Acquisition d'immeubles en 2012 (Pont 25)	1'769'856.00
Vente d'immeubles en 2012	-11'799'039.00
Montants des travaux 2012 sur les chantiers terminés	1'048'106.90
Part de travaux portée en charge de l'exercice (non-activés)*	-654'099.07
Montants des travaux 2012 sur les chantiers en cours	19'575'129.81
Part de travaux portée à charge de l'exercice sur chantiers en cours*	-3'661'627.45
Variation de la valeur des immeubles	-230'519.30
Valeur des immeubles au 31.12.2012	758'466'661.80

* L'addition des deux montants (CHF -4'315'726.52) correspond à la rubrique "Prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles" du point 6.9.8 ci-après.

La variation de la valeur des immeubles, qui s'élève à CHF -230'519.30, tient compte des éléments suivants :

- abaissement du taux de capitalisation de quelques immeubles suite à des travaux à plus-value (isolations périphériques, pose de nouvelles fenêtres, etc.) ;
- augmentation du risque de vacants, aggravation du degré de vétusté ou encore de risques liés à l'utilisation spécifique d'un bâtiment ;
- évolution positive des rentrées locatives, notamment suite à des travaux de rénovation et à des changements de locataires ;
- pertes locatives comptabilisées sur quelques immeubles subventionnés suite à l'échéance d'une partie des subventions liée au régime des quatre quarts⁵.

⁴ La gestion "core-satellite" signifie que la base ou la partie principale est gérée selon l'indice de référence (gestion "passive"), alors que les satellites suivent des styles de gestion spécifiques.

⁵ L'introduction du régime des quatre quarts vise à atténuer temporairement les effets engendrés par l'extinction des subventions. L'aide financière aux locataires est répartie à raison de ¼ à charge de l'Etat de Neuchâtel, ¼ à charge de la Commune, ¼ à charge du propriétaire. Le ¼ restant demeure à charge des locataires.



Le portefeuille de la Caisse comporte actuellement 226 biens immobiliers, dont 20 sous le régime des subventions, et 10 terrains. Le taux de capitalisation moyen de l'ensemble du parc s'élève à 6.80%. Ce taux transcrit une approche prudente de l'évaluation du patrimoine immobilier de la Caisse. Il exprime parallèlement l'image d'un parc nécessitant un besoin de rénovations impliquant des investissements conséquents.

Les chantiers importants suivants sont en cours ou terminés au 31.12.2012 :

Immeubles concernés	Travaux effectués	Etat
Cadolles bâtiment A, Neuchâtel	Construction	En cours
Cadolles bâtiment B, Neuchâtel	Construction	En cours
Degas, La Chaux-de-Fonds	Construction	En cours
Abraham-Robert 51, La Chaux-de-Fonds	Façades, toiture et fenêtres	Terminé
Caselle 2-4, Neuchâtel	Rénovation complète	En cours
Gare 15, Peseux	Rénovation complète	En cours
Boucle de Cydalise 19-21-23, La Chaux-de-Fonds	Rénovation complète	En cours



Immeuble Boucle de Cydalise 19-21-23



Chantier des Cadolles

6.5.11 Placements immobiliers indirects

La gestion des placements immobiliers indirects a été confiée à un mandataire spécialisé pour la gestion active de cette classe d'actifs. La gestion est répartie activement entre des fondations immobilières, des fonds de placements immobiliers et des sociétés immobilières. L'investissement correspond à l'objectif stratégique de la Caisse.

La gestion des placements immobiliers étrangers indirects est répartie entre deux fonds de placements distincts dont l'un est couvert à hauteur de 85% contre les risques de change. Cette classe d'actifs reste sous-pondérée par rapport à l'objectif stratégique.

6.5.12 Placements alternatifs

Les placements alternatifs de la Caisse sont gérés distinctement entre la catégorie des Hedge funds, celle du Private Equity et des matières premières.

Pour les Hedge funds, des mandats dédiés ont été attribués en 2010 et 2011 auprès de trois mandataires différents dans le but de générer à long terme des rendements absolus positifs tout en maintenant une faible corrélation avec les catégories d'actifs traditionnelles. Au cours de l'année 2012, une analyse a été effectuée dans le but de confirmer la cohérence des stratégies appliquées par rapport à l'allocation stratégique de la Caisse.

Au cours du premier semestre 2012, un appel d'offres pour la gestion de la classe d'actifs Private Equity a été effectué auprès de prestataires spécialisés. A la suite d'une "due diligence"⁶, les premiers investissements ont pu être effectués auprès d'un fonds. Cette étape a abouti aux premiers appels de capitaux (souscription) permettant de constituer un investissement à long terme et répondant à l'objectif stratégique de cette classe d'actifs. Le déploiement du capital devrait se poursuivre durant les 24 à 36 prochains mois. Au 31.12.2012, l'allocation reste par conséquent en-dessous de l'objectif stratégique de 2%.

La Caisse détient également deux positions dans du Private Equity régional.

Quant aux matières premières, elles sont réparties de la manière suivante :

- fonds de fonds de Hedge funds dont l'objectif principal est de réduire la volatilité, tout en diversifiant les risques, et d'assurer une protection contre l'inflation ;
- position en or, ceci en deux temps. Le but est de couvrir les divers paliers de risques observés au sujet des fondamentaux économiques. Cette position est gérée par un tracker⁷ avec réplique physique intégrale.

Au 31.12.2012, les matières premières sont légèrement surpondérées par rapport à l'allocation stratégique.

6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les opérations à terme ouvertes au 31.12.2012 sont mentionnées au chapitre 6.5.3 et sont intégralement couvertes conformément aux dispositions de l'art. 56a OPP2.

⁶ La due diligence est l'ensemble des vérifications qu'un éventuel acquéreur ou investisseur va réaliser avant une transaction afin de se faire une idée précise de la situation d'une entreprise.

⁷ Les trackers ou les ETF (Exchange Traded Funds) sont des fonds indiciels cotés en bourse.



6.7 Autres engagements

Pour la classe d'actifs Private Equity, les souscriptions effectives (appels de capitaux) interviennent au fur et à mesure des nouveaux investissements réalisés par les prestataires. En application de ce principe, les engagements restant à libérer pour Renaissance Technologies 2 (RT2) et Renaissance Technologies 3 (RT3) après la date de clôture du 31 décembre 2012 sont de CHF 139'100.- pour RT2 et CHF 1'665'478.25 pour RT3.

Les engagements restant à libérer pour l'investissement dans le nouveau fonds mentionné au chapitre 6.5.12, après la date de clôture au 31.12.2012, sont de EUR 42'871'925.-.

Dans le cadre des contrats de construction/rénovation en cours, les montants engagés au 31.12.2012 sont les suivants :

Contrats de construction/rénovation en cours	Montants
Boucle de Cydalise 19-21-23, La Chaux-de-Fonds	3'020'918.00
Les Cadolles, bâtiments A et B, Neuchâtel	10'723'624.46
Immeubles Degas, Abraham-Robert 65-67, La Chaux-de-Fonds	5'207'998.30
Immeuble Caselles 2-4, Neuchâtel	2'686'760.00
Immeuble Gare 15, Peseux	2'126'497.70
Total engagé au 31.12.2012	23'765'798.46

6.8 Prêts de titres (Securities lending)

prevoyance.ne a conclu un contrat de prêts de titres avec le Credit Suisse. Au 31 décembre 2012, le total des titres prêtés s'élevait à CHF 10'080'699.-. Le contrat signé avec le Credit Suisse prévoit des garanties collatérales selon les nouvelles prescriptions édictées par la FINMA (Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers).

6.9 Explications du résultat net des placements

Selon les comptes, le résultat net des placements pour l'exercice 2012 se présente, en francs, de la manière suivante :

Résultat net	2012	2011
Liquidités	- 101'957.01	2'945'857.39
Créances à court terme	- 2'136'047.44	- 9'432'957.86
Obligations en francs suisses	7'646'044.47	5'146'505.37
Obligations en monnaies étrangères	6'325'359.47	15'648'915.73
Actions de sociétés suisses	56'820'396.99	- 57'538'651.76
Actions de sociétés étrangères	65'450'583.63	- 86'859'335.48
Prêts hypothécaires aux assurés	2'044'467.25	2'246'398.95
Prêts hypothécaires aux sociétés	527'907.35	589'906.90
Prêts aux débiteurs non affiliés	94'416.95	177'767.20
Placements auprès des employeurs	2'934'292.71	3'676'530.04
Immeubles	25'656'377.89	31'867'615.63
Placements immobiliers indirects suisses	4'526'312.64	2'822'215.48
Placements immobiliers indirects étrangers	1'480'506.47	- 1'116'898.82
Placements alternatifs	- 3'654'457.20	- 12'923'454.41
Total du résultat net des placements	167'614'204.17	- 102'749'585.64
Frais sur titres, droits de garde	- 3'025'026.23	- 3'882'471.68
Frais d'administration de la fortune	- 1'051'492.46	- 922'654.43
Frais d'administration (hors fortune)	- 3'573'930.89	- 3'511'273.65
Total des frais*	- 7'650'449.58	- 8'316'399.76
Total du résultat net des placements, après déduction des frais	159'963'754.59	- 111'065'985.40

* Voir les commentaires sur les frais aux chapitres 7.8 et 7.9.



Le résultat net des placements 2012 est largement positif. Il est principalement dû aux gains enregistrés sur les actions suisses et étrangères particulièrement performants comparativement au secteur de la prévoyance professionnelle ainsi qu'aux valeurs de rendements telles que les obligations ou l'immobilier. Le résultat sur les placements alternatifs n'a pas procuré le rendement attendu.

Exprimé en fonction de la fortune moyenne début/fin d'exercice, le rendement brut des placements est de 5.90% (CHF 167'614'204.17/fortune moyenne) (-3.64% en 2011), les frais d'administration viennent diminuer le rendement de 0.27% (0.29% en 2011). Ainsi, le taux de rendement net de la Caisse est de 5.63% (CHF 159'963'754.59/fortune moyenne) (-3.93% en 2011).

Cette approche comptable du rendement ne suffit pas pour évaluer la gestion des titres sur l'exercice sous revue. Une approche par le calcul de la performance est nécessaire. Cette dernière exprime l'influence de l'évolution des marchés et des décisions prises en matière de gestion de la fortune. En effet, dans le calcul de la performance, les flux de trésorerie et l'évaluation quotidienne de la fortune sont pris en considération. Ainsi le Global custodian de la Caisse (Credit Suisse), a calculé la performance pour 2012 qui s'élève à 6.09% (-3.70% en 2011), compte tenu des frais liés aux transactions effectuées, mais non compris les frais internes de l'administration de la Caisse.

A noter que, depuis la fusion, les frais sur titres et droits de garde ont pu être largement réduits.

La performance globale de l'indice de référence ("composite") s'élève à 8.99% pour l'année 2012 (-2.18% en 2011). Il convient de préciser deux éléments :

- la comparaison de notre gestion avec les indices connaît certaines limites car les mandataires, dans certaines classes d'actifs peuvent dévier dans certaines limites du mode de gestion de l'indice ;
- l'indice "composite" est calculé comme si la gestion était en tout temps calquée sur la stratégie. Du point de vue global, l'écart entre la performance de la Caisse et celle de l'indice de référence composite s'explique principalement par la sous-pondération en actions suisses et étrangères (de l'ordre de 4%) tout au long de l'année. Il convient de rappeler que la Caisse a choisi une stratégie de placements exposée en actions suisses et actions étrangères à hauteur de 35%. Cependant, la volonté de maintenir une attitude prudente, vu les incertitudes décrites dans le chapitre 6.5.1, avec un niveau d'actions en moyenne de 31%, explique en grande partie cet écart de performance.



Le détail par classe d'actifs, selon le montant investi, de la performance de la Caisse se présente comme suit pour l'exercice 2012 :

	Performance 2012 (en %)	Indice de référence	Performance 2012 de l'indice
Liquidités	0.05	CGBI CHF 3M Euro Dep.	-0.05
Débiteurs et créances à court terme	n.d.		n.d.
Prêts aux communes et sociétés affiliées	4.03	3.00%	3.00
Prêts aux débiteurs non affiliés	4.07	3.00%	3.00
Prêts hypothécaires aux assurés	2.89	3.00%	3.00
Prêts hypothécaires aux sociétés	2.69	3.00%	3.00
Total prêts, débiteurs et créances à court terme	3.41	3.00%	3.00
Obligations en francs suisses	5.16	SBI AAA-BBB	4.21
Obligations en monnaies étrangères ²⁾	1.94	Barclays Global Aggr. ¹⁾	5.19
Actions suisses	17.38	SPI	17.72
Actions Europe sans CH ²⁾	16.03	MSCI EMU ex CH	17.52
Actions Amérique du Nord ²⁾	9.47	MSCI North America	13.13
Actions Asie (sans Japon) ²⁾	20.42	MSCI AC Asia Pacific	19.73
Actions Japon ²⁾	11.59	MSCI Japan	5.89
Actions marchés émergents ²⁾	13.90	MSCI Emerging Market	15.73
Actions étrangères	13.70		15.30
Immeubles	3.40	Taux d'intérêt technique	4.00
Placements immobiliers indirects suisses	7.21	SXI Real Estate Fund	6.27
Immobilier suisse	3.70		4.18
Immobilier indirect à l'étranger ²⁾	9.20	FTSE EPRA/NAREIT Global	27.10
Hedge funds ¹⁾	0.28	HFRX Global Hedge Fund ¹⁾	2.65
Private Equity ¹⁾	1.31	CB World + 3% p.a.	16.78
Matières premières ¹⁾	-4.11	DJ-UBS Commodity Index ¹⁾	-2.37
Placements alternatifs	-1.61		1.67
Total des placements	6.09		8.99

1) Intégralement couvert contre CHF.

2) Partiellement couvert contre CHF.

Le détail des performances par classe d'actifs est expliqué dans les sous-chapitres ci-après.

La Caisse a réalisé, pour la plupart des classes d'actifs et sur les montants investis hors couverture monétaire, une performance en ligne avec les indices de référence.

Compte tenu des importantes variations des changes tout au long de l'année, les effets de la couverture monétaire ont eu un impact positif ou négatif sur les classes d'actifs concernées puisque le coût de la couverture monétaire peut neutraliser une partie de la performance. A titre d'exemple, la couverture monétaire sur les actions japonaises a permis d'améliorer sensiblement la performance. A l'inverse, elle a partiellement neutralisé la performance des actions américaines.

L'immobilier a contribué favorablement à la performance, malgré une baisse de rentabilité liée à la première phase importante de rénovation des immeubles détenus en direct par la Caisse.

Finalement les performances des placements alternatifs sont décevantes en 2012. Elles doivent cependant être mises en relation avec l'incertitude des fondamentaux économiques tout au long de l'année 2012.



6.9.1 Liquidités

	2012
Performance	0.05%*
Performance de l'indice	-0.05%
Rendement comptable en CHF	-101'957.01

* Non compris les éventuels bénéfices/pertes sur la conversion en CHF des liquidités en monnaies étrangères.

Le poste liquidités regroupe l'ensemble des comptes ouverts en francs suisses et en monnaies étrangères. La performance de cette classe d'actifs est nulle en raison des taux de rémunération sur le marché des capitaux proches de zéro.

Concernant les liquidités en monnaies étrangères, ces dernières ne sont pas intégralement couvertes, raison pour laquelle la performance est étroitement liée aux fluctuations de change.

Les liquidités en monnaies étrangères converties en CHF au benchmark conduisent à une légère perte dont la performance de 0.05% ne tient pas compte.

6.9.2 Créances à court terme et couverture monétaire

En raison de l'évolution des taux d'intérêt proche de zéro, le rendement des créances à court terme est nul.

Concernant la couverture monétaire, l'année 2012 est caractérisée par une volatilité considérable sur de courtes périodes concernant le marché des changes. La politique monétaire appliquée par les banques centrales a eu des répercussions importantes sur toutes les devises principales, à commencer par le programme de refinancement lancé par la Banque centrale européenne (BCE) en décembre 2011. Ce dernier avait assuré une stabilité sur le marché des changes au cours du premier trimestre; c'était sans compter une nouvelle dégradation économique de la zone européenne au printemps. En effet, après avoir avoisiné le cours plancher de EUR/CHF 1.20 des mois durant et résisté aux points de rupture possibles en raison de l'aggravation de la situation économique dans la zone européenne, l'EUR s'est finalement repris contre CHF dans la seconde partie de l'année, en raison notamment de la politique monétaire appliquée par la BCE.

Aussi bien le nouveau programme de politique monétaire au Japon, que les achats d'emprunts illimités par la Réserve fédérale américaine, ont eu des répercussions importantes sur le marché des changes.

Comme indiqué au chapitre 6.5.3, ce poste comprend surtout les opérations de couverture monétaire.

Selon les données remises par le mandataire, la couverture monétaire pour la partie obligations en monnaies étrangères a donné une performance de -1.61%, celle des actions étrangères a été de -0.92%.

6.9.3 Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette

	2012
Performance *	3.41%
Performance de l'indice	3.00%
Rendement sur prêts hypothécaires aux assurés	2'044'467.25
Rendement sur prêts hypothécaires aux sociétés	527'907.35
Rendement sur prêts aux débiteurs non affiliés	94'416.95
Rendement s/placements auprès des employeurs	2'934'292.71
Rendement comptable sur prêts	5'601'084.26

* Calculée sur la somme moyenne des prêts, établie à la fin de chaque trimestre.



La performance et les rendements des prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette sont restés stables par rapport à l'exercice précédent, malgré une légère réduction du volume des prêts et l'échéance non renouvelée de prêts à taux d'intérêt plus intéressants pour la Caisse.

6.9.4 Obligations en francs suisses

	2012
Performance	5.16%
Performance de l'indice (SBI AAA-BBB)	4.21%
Rendement comptable en CHF	7'646'044.47

En 2012, malgré un environnement international difficile, la situation économique de la Suisse est apparue solide et une fois de plus, le pays a joué un rôle de refuge en raison de la qualité de ses emprunts obligataires et de sa devise. Les rendements des emprunts de la Confédération sont descendus vers des niveaux historiquement bas, soit en-dessous de 0.43% pour l'obligation de 10 ans Confédération et des rendements négatifs ont été enregistrés sur les échéances à court et moyen termes.

Le portefeuille obligataire suisse de la Caisse, diversifié aussi bien sur des emprunts gouvernementaux que sur des emprunts d'entreprises, a pu enregistrer une très bonne performance de 5.16%. L'écart de performance entre les investissements détenus et l'indice s'explique par la plus-value apportée dans le choix de gestion des emprunts d'entreprises, par la sous-pondération dans les emprunts de la Confédération, mais aussi par une contribution positive de la gestion de la durée, puisque le mandataire a maintenu une durée inférieure à celle de l'indice tout au long de l'année 2012.

6.9.5 Obligations en monnaies étrangères

	2012
Performance (selon niveau tactique du hedge)	1.94%
Performance de l'indice (Barclays Global Aggr. hedgé à 100%)	5.19%
Rendement comptable en francs	6'325'359.47

En 2012, les obligations en monnaies étrangères ont généré des rendements appréciables, conséquence directe des interventions des banques centrales. Au printemps, la nouvelle aggravation de la crise de la dette en Europe avait entraîné la fuite des capitaux vers les emprunts gouvernementaux des "pays cœurs", en particulier aux Etats-Unis et en Allemagne. Ensuite, ce sont les déclarations de la Banque centrale européenne qui ont joué un rôle prépondérant, déclenchant un retour sans précédent des investisseurs sur les emprunts des Etats les plus endettés et autres émissions de sociétés, au détriment des emprunts gouvernementaux des "pays cœurs".

Dans l'ensemble, pour 2012, les rendements des emprunts d'Etat jugés sans risques ont continué de progresser pour afficher des performances comprises entre 2.00% aux Etats-Unis et 10.60% en Europe. A noter que les différentiels de rendement entre les emprunts de sociétés et les obligations d'Etat se sont resserrés. Les plus fortes progressions sur les obligations d'entreprises s'enregistrent aussi bien en Europe, avec un rendement global exceptionnel supérieur à 13.6%, qu'aux Etats-Unis avec 9.4%.



Les résultats affichés par les mandataires de la Caisse sont légèrement supérieurs à l'indice de référence. Cette classe d'actifs affiche une performance de 1.94%, inférieure à l'indice de référence intégralement couvert contre les risques de change.

La différence de performance est due à la couverture monétaire partielle appliquée par la Caisse suivant les décisions tactiques prises par le mandataire et la Commission de placements (voir chapitre 6.5.3), alors que l'indice de référence est couvert à 100%.

6.9.6 Actions suisses

Actions suisses	2012
Performance	17.38%
Performance de l'indice (SPI)	17.72%
Rendement comptable en francs	56'820'396.99

Dans un contexte économique peu favorable, les actions suisses, malgré de nombreux indicateurs fondamentaux négatifs, ont progressé de manière presque régulière tout au long de l'année 2012, pour afficher une appréciation notable de 17.72% pour l'indice SPI. Ce dernier culmine à son plus haut niveau depuis juin 2008. Les petites et moyennes capitalisations boursières suisses ont progressé de 13.89%.

L'année avait débuté sur un premier trimestre très favorable, suivi d'une correction au 2^{ème} trimestre en raison des craintes sous-jacentes d'un éclatement de la zone européenne. Bravant un contexte économique pourtant peu favorable, les investisseurs ont continué d'acheter des actions au cours des 3^{ème} et 4^{ème} trimestres en raison des interventions monétaires décrites en préambule de ce rapport et également d'une timide amélioration conjoncturelle mondiale.

Concernant les actions de la Caisse, la performance de 17.38% est en ligne avec l'indice. A l'exception d'un mandataire dont le mandat a été résilié, les principaux mandataires affichent des résultats compris entre 15.86% et 18.58%.

6.9.7 Actions étrangères

Actions étrangères	2012
Performance	13.70%
Performance de l'indice (MSCI selon région)	15.30%
Rendement comptable en francs	65'450'583.63

Les performances des actions étrangères ont terminé l'année sur de fortes hausses. La performance de cette classe d'actifs est concentrée sur les derniers mois de l'année puisque la période de correction du 2^{ème} trimestre avait annulé une bonne partie des gains enregistrés au cours du 1^{er} trimestre.

La situation consolidée des portefeuilles en actions étrangères montre une performance positive de 13.70%. En comparaison, l'indice de référence se situe à 15.30%.

Soucieuse de l'environnement conjoncturel et pour des raisons identiques à celles décrites au chapitre 6.5.1, les actions étrangères sont restées légèrement sous-pondérées durant l'année, principalement sur la part des actions européennes. La pondération moyenne a été de 17.80% pour un objectif de 20% dans cette classe d'actifs.

A l'exception d'un prestataire dont le mandat a été résilié, les mandataires sélectionnés affichent des résultats en ligne avec leurs marchés et indices de référence.

La différence entre la performance de cette classe d'actifs et l'indice de référence s'explique principalement par le coût de la couverture monétaire.



Rappelons que la couverture monétaire a eu des impacts très différents d'un marché à l'autre en raison de la volatilité des devises. La couverture monétaire sur le JPY a par exemple eu une contribution positive très importante sur les actions japonaises ; inversement la couverture monétaire sur le USD a neutralisé une partie de la performance du marché d'Amérique du Nord.

A relever toutefois que la performance des mandataires sélectionnés est très satisfaisante par rapport aux indices de référence correspondants. Une précision doit être apportée quant à la performance des investissements dans les marchés émergents de 13.9%. En effet, cette dernière n'est pas totalement représentative car elle tient compte de la performance d'un poste en obligations convertibles. Ainsi, la performance exacte des investissements dans les marchés émergents est de 16.72% et comprend la surperformance de l'un des mandataires.

6.9.8 Immeubles

	2012	2011
Performance	3.40%	4.35%
Performance de l'indice (espérance de rendement)	4.00%	4.00%
Rendement comptable en francs	25'656'377.89	31'867'615.63

L'évolution de la performance de cette classe d'actifs présente un grand différentiel comparée à l'année 2011.

Le rapport de gestion 2011 mentionnait que le rendement élevé obtenu était dû au peu de rénovations effectuées au cours de l'exercice 2011. En effet, après réception en 2010 de l'ensemble du parc immobilier des trois anciennes caisses de pensions et l'analyse effectuée, la planification des travaux sur le parc immobilier de prevoyance.ne a été réalisée en 2011 et porte effet dès 2012. Ainsi, le taux de rendement 2012 illustre le résultat de la planification des travaux achevée en 2011. La mise en place de chantiers conséquents permettra à terme de combler le retard d'entretien du parc reçu par la Caisse, ce qui, de cause à effet, influencera négativement le rendement des immeubles ces prochaines années.

L'impact des rénovations et constructions influence le rendement 2012 de manière importante.

Le poste "Travaux rénovation des objets loués" présente de ce fait une forte augmentation par rapport à l'exercice précédent. Il est à relever qu'une partie de ces travaux sont reportés sur les loyers respectifs, donc rentabilisables, lorsqu'ils peuvent être considérés comme travaux à plus-value.

Il en est de même pour le poste "Prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles et constructions". Durant les chantiers, les variations entre le coût des travaux et la valeur de l'immeuble sont amorties pour les rénovations en fonction de la durée du chantier et sur 5 ans pour les immeubles nouvellement construits.

Il convient de relever que des travaux conséquents visant une mise aux normes sont en outre régulièrement effectués (électricité, changement d'ascenseurs, etc.).

Le suivi des vacants demeure une priorité pour l'administration de la Caisse. Le taux de vacance du parc s'élève au 31.12.2012 à 1.71%.



Le détail des revenus et charges des immeubles se présente de la manière suivante :

	2012	2011
Loyers encaissés	49'404'555.16	49'359'988.86
Travaux rénovation immeubles	-2'179'544.00	-1'378'150.13
Travaux rénovation objets loués	-3'414'612.60	-1'510'733.05
Frais d'entretien immeubles	-3'362'551.05	-4'267'210.80
Frais d'entretien objets loués	-3'173'726.12	-3'450'582.96
Honoraires gérances et frais de poursuites	-2'643'727.17	-2'345'828.79
Impôts	-1'516'308.05	-1'484'652.07
Frais à la charge du propriétaire **	-2'685'104.78	-2'589'848.30
Assurances	-627'302.18	-503'599.77
Résultat d'exploitation des immeubles	29'801'679.21	31'829'382.99
Prise en charge part sur travaux de rénovation d'immeubles et constructions	-4'315'726.52	-2'518'257.51
Charges/recettes sur ventes/acquisitions immobilières	388'382.50	-138'793.40
Ajustement valeur immeuble *	-217'957.30	2'695'283.55
Résultat hors exploitation des immeubles	-4'145'301.32	38'232.64
Total du résultat des immeubles	25'656'377.89	31'867'615.63

* Y compris des produits extraordinaires de CHF 12'562.-.

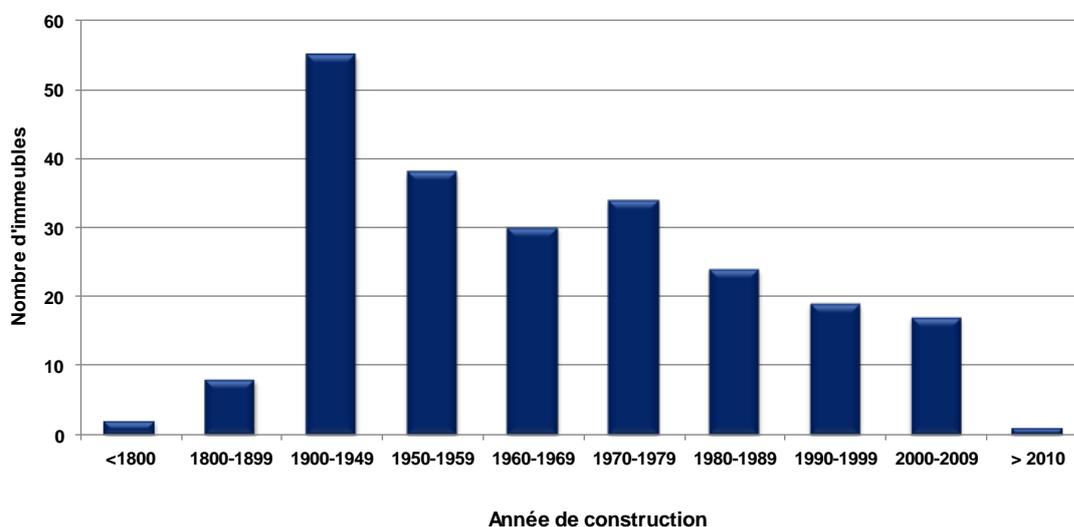
** Dont salaires des concierges, consommation d'eau, frais d'électricité, gaz, pertes sur chauffage, frais de communication, etc.

L'augmentation des honoraires se justifie par la hausse des rentrées locatives et par les honoraires facturés sur les travaux de réfection supervisés par les gérances.

Quant à l'ajustement de la valeur des immeubles, se référer au point 6.5.10 pour le détail.

Le graphique suivant indique l'année de construction des immeubles de la Caisse, sans les immeubles déjà rénovés, en cours de rénovation ou en construction :

Année de construction des immeubles



6.9.9 Placements immobiliers indirects

Placements immobiliers indirects suisses	2012
Performance	7.21%
Performance de l'indice (SXI Real Estate fund)	6.27%
Rendement comptable en francs	4'526'312.64

Depuis quelques années, aussi bien l'environnement de taux d'intérêt bas, que la croissance démographique, restent les principaux facteurs d'appréciation de l'immobilier indirect suisse. Malgré un niveau d'agio toujours élevé (23.80%) ou les différentes alertes lancées par les autorités helvétiques, la stabilité des revenus reste recherchée par nombre d'investisseurs privés et institutionnels. Ainsi, en 2012, le portefeuille de la Caisse, diversifié entre des fonds de placements, des sociétés immobilières et des fondations immobilières, affiche à nouveau un excellent résultat, surperformant l'indice de référence en raison de sa gestion et de son allocation.

Les fonds immobiliers terminent 2012 sur une performance de 5.03%, le secteur des sociétés immobilières affiche une excellente performance (12.30%) et les fondations immobilières, très recherchées pour leur stabilité, ont apporté une solide contribution à la performance tout au long de l'année (4.45%).

Placements immobiliers indirects étrangers	2012
Performance	9.20%
Performance de l'indice (FTSE EPRA/NAREIT Global)	27.10%
Rendement comptable en francs	1'480'506.47

L'immobilier indirect étranger coté a affiché des résultats spectaculaires au cours de l'année 2012, avec des résultats globaux supérieurs à 25%. Les plus fortes progressions ont été enregistrées au Japon 40%, en Grande-Bretagne 34.10% ou aux Etats-Unis 15.90%. L'immobilier étranger coté est fortement corrélé aux marchés des actions étrangères. Ce dernier a néanmoins bénéficié de la remontée des prix de l'immobilier, comme aux Etats-Unis par exemple, mais également de l'augmentation des nouveaux chantiers de construction.

Le résultat moyen des investissements effectués par la Caisse à 9.20% n'est pas en ligne avec l'indice de référence qui affiche une performance de 27.10%. La raison est liée à la nature sous-jacente des investissements effectués par la Caisse, qui ne peuvent pas répliquer parfaitement l'indice de référence.

En effet, le premier des fonds de la Caisse investit dans des objets commerciaux de bonne qualité sur des sites attrayants au niveau international avec une couverture partielle des risques de change pour une performance de 0.75%. Le second fonds investit principalement en actions de sociétés immobilières européennes cotées et enregistre une progression de 28%.

6.9.10 Placements alternatifs

Placements alternatifs	2012
Performance	-1.61%
Performance de l'indice (indice composite alternatif)	1.67%
Rendement comptable en francs	-3'654'457.20



La performance consolidée des placements alternatifs, inférieure à l'indice de référence, termine en territoire négatif plombée essentiellement par le résultat des matières premières. Ceci en raison de la correction de l'or au cours du dernier trimestre.

Le détail des trois classes d'actifs distinctes est le suivant :

Hedge funds	2012
Performance	0.28%
Performance de l'indice (HFRX Global Hedge Fund hedgé contre CHF)	2.65%

En 2012, les performances des Hedge funds sont positives mais ont généralement déçu comparativement à l'indice de référence. Les disparités de performances sont élevées, selon la spécialisation des gérants. Certaines stratégies peinent à se distinguer dans le domaine de la gestion alternative en raison du manque de visibilité sur les prévisions économiques et ont impacté négativement le résultat. Toutefois, il faut relever le fait que les Hedge funds présentent une volatilité inférieure à celle des actions par exemple et offrent à long terme une diversification intéressante.

Bien que la performance du portefeuille Hedge funds de la Caisse soit en retrait par rapport à l'indice, elle peut être considérée comme acceptable compte tenu des circonstances économiques qui ont prévalu tout au long de l'année.

Private Equity	2012
Performance	1.31%
Performance de l'indice (CB World + 3% p.a.)	16.78%

La performance moyenne enregistrée sur la classe Private Equity ne peut pas encore être qualifiée de résultat représentatif des investissements de la Caisse. En effet, à l'exception de deux investissements de longue date, ainsi que des premiers engagements effectués au 4^{ème} trimestre 2012, certaines positions reçues au moment de la fusion sont encore en cours de remboursement et péjorent la performance.

Matières premières	2012
Performance	-4.11%
Performance de l'indice (DJ-UBS Commodity Index hedgé contre CHF)	-2.37%

Les métaux précieux et les matières premières agricoles ont été les vecteurs de performance de l'année. Par contre, la faiblesse du secteur de l'énergie et des métaux industriels a pesé fortement sur la performance. L'or a aussi été le reflet des incertitudes concernant les fondamentaux économiques en affichant une forte volatilité tout au long de l'année. Cette matière première a profité à de nombreuses reprises des craintes des investisseurs, puis a subi une correction en fin d'année.

La performance consolidée sur les autres marchés des matières premières est impactée principalement par la correction sur le secteur de l'énergie, mais également par la correction sur l'or au dernier trimestre 2012.



7 EXPLICATIONS RELATIVES À D'AUTRES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE D'EXPLOITATION

7.1 Débiteurs

	31.12.2012	31.12.2011	Evolution
Débiteurs prêts	973'429.65	738'276.10	235'153.55
Impôt anticipé à récupérer sur titres	3'720'732.35	5'484'199.69	-1'763'467.34
Autres débiteurs assurance	415'638.35	121'768.65	293'869.70
Débiteurs gérances immeubles	-4'839'627.43	-858'350.83	-3'981'276.60
Total des débiteurs	270'172.92	5'485'893.61	-5'215'720.69

Les débiteurs prêts (hypothécaires et contre reconnaissance de dette) représentent des montants (intérêts et amortissements) qui ont été facturés en 2012 mais non encore payés au 31 décembre, avec pour la plupart une échéance au 31.12.2012. Toutefois, la majorité de cette somme a été régularisée au 01.03.2013. Seule une facture de CHF 1'670.65 a été payée le 05.04.2013.

La demande de récupération de l'impôt anticipé sur titres a été effectuée début 2013 par le Global custodian (Credit Suisse).

En 2012, les débiteurs gérances immeubles se composent des treize comptes courants que la Caisse gère pour chacun de ses mandataires. Seuls trois comptes présentent un solde positif alors que les dix autres font apparaître un solde en faveur des gérances. Lors des deux premiers exercices de prevoyance.ne (2010 et 2011), la Caisse avait sorti des comptes courants susmentionnés les actifs transitoires (chapitre 7.2), les loyers encaissés d'avance (chapitre 7.4), ainsi que les passifs transitoires (chapitre 7.5) pour les faire figurer séparément dans le bilan, uniquement à titre informatif. Dès lors, ces soldes, gérés par les mandataires tout au long de l'année et dûment justifiés lors du bouclage, restent, dès l'exercice sous revue, inclus dans les comptes courants.

A cela s'ajoute l'acompte habituel de CHF 66'635.- auprès de Viteos SA afin d'éviter de multiples paiements durant l'exercice annuel.

7.2 Compte de régularisation d'actifs

	31.12.2012	31.12.2011	Evolution
Actifs transitoires assurance	166'989.50	20'475.00	146'514.50
Actifs transitoires immeubles	27'524.40	314'871.99	-287'347.59
Actifs transitoires prêts	1'192'637.99	1'463'677.63	-271'039.64
Actifs transitoires titres	2'078'150.47	2'035'544.48	42'605.99
Autres actifs transitoires	1'543'058.72	7'421.90	1'535'636.82
Total régularisation d'actifs	5'008'361.08	3'841'991.00	1'166'370.08

Le poste Actifs transitoires assurance est composé d'une part, d'un montant de CHF 163'089.50 correspondant aux cotisations impayées au 31.12.2012 du plan complémentaire pour les médecins-cadres (régérées le 19.04.2013, voir chapitre 6.5.5) et d'autre part, des honoraires de CHF 1'300.- par mois pour la gestion de ce plan par prevoyance.ne, soit au total CHF 3'900.-.

Les montants en lien avec les charges payées d'avance et les produits à recevoir des locataires ou fournisseurs sont restés, dès l'exercice sous revue, inclus dans les comptes courants des gérances. Ils ne figurent donc plus dans le poste Actifs transitoires immeubles, contrairement aux exercices 2010 et 2011.

Ces derniers sont dès lors essentiellement composés de deux subventions à recevoir suite à des travaux de rénovation d'immeubles (CHF 26'300.-).



Le poste Actifs transitoires prêts comprend essentiellement les intérêts courus sur les prêts aux communes et sociétés affiliées, qui seront facturés en 2013.

Le poste Actifs transitoires titres comprend essentiellement les intérêts courus sur titres au 31.12.2012, qui représentent CHF 1'990'585.52.

Les autres actifs transitoires contiennent un montant de CHF 1'502'844.60 représentant les capitaux de prévoyance d'un effectif d'assurés repris en fin d'année 2012. Ce montant a été reçu fin janvier 2013.

7.3 Valeur de rachat assurance

	31.12.2012	31.12.2011	Evolution
Rachat assurances Swisslife	144'045.00	592'237.00	-448'192.00

Ce poste représente le solde actualisé au 31.12.2012 des polices d'assurance du personnel infirmier de l'ancien Hôpital Pourtalès transférées lors de leur affiliation au 01.01.1981. Deux polices d'assurance sont arrivées à échéance en 2012, l'une le 19 janvier pour un montant de CHF 276'473.75, l'autre le 14 février pour un montant de CHF 168'880.15, tous deux portés en recettes. De ce fait, il ne reste plus qu'un seul contrat ouvert. Ce poste disparaîtra des comptes dans le courant de l'année 2015.

7.4 Dettes

	31.12.2012	31.12.2011	Evolution
Prestations de libre passage	22'992'210.04	23'820'826.05	-828'616.01
Autres dettes assurance	3'047'802.49	2'714'767.31	333'035.18
Dettes hypothécaire	1'140'000.00	1'250'000.00	-110'000.00
Loyers encaissés d'avance	0.00	2'270'290.05	-2'270'290.05
Total des dettes	27'180'012.53	30'055'883.41	-2'875'870.88

Les loyers encaissés d'avance ne figurent plus de manière séparée dans le bilan de la Caisse, tout comme mentionné précédemment. Ils sont inclus, dès 2012, dans les comptes courants des gérances.

Le poste Autres dettes assurance se compose principalement de la provision de CHF 771'000.- concernant la prime au Fonds de garantie 2012 et de factures fournisseurs saisies en décembre 2012, mais payées début 2013, pour un montant d'environ CHF 1'463'000.-, dont une facture d'un peu plus d'un million de francs relative à une construction en cours.

La dette hypothécaire relative à l'immeuble du Tir Fédéral 92 à Ecublens a été, comme chaque année, amortie de CHF 110'000.-.

7.5 Compte de régularisation de passifs

	31.12.2012	31.12.2011	Evolution
Passifs transitoires assurance	418'674.45	93'096.00	325'578.45
Passifs transitoires immeubles	45'492.40	2'555'568.99	-2'510'076.59
Passifs transitoires prêts	0.00	0.00	0.00
Passifs transitoires titres	177'850.15	164'265.15	13'585.00
Autres passifs transitoires	0.00	0.00	0.00
Total régularisation de passifs	642'017.00	2'812'930.14	-2'170'913.14



Le poste Passifs transitoires assurance comprend une provision de CHF 304'000.- représentant un rétroactif d'impôt à la source. Ce montant figure également dans les autres débiteurs assurance mentionnés au chapitre 7.1 puisque ce montant est à charge des assurés concernés.

Les produits reçus d'avance ainsi que les charges à payer des locataires et fournisseurs ne figurent plus de manière séparée dans le bilan et sont inclus, dès 2012, dans les comptes courants des gérances. Ils n'apparaissent donc plus dans les passifs transitoires immeubles.

7.6 Produits de l'assurance

	2012	2011	Evolution
Cotisations des assurés	96'975'193.10	97'287'088.60	-311'895.50
Cotisations des employeurs	135'570'294.80	135'871'465.00	-301'170.20
Total des cotisations	232'545'487.90	233'158'553.60	-613'065.70
Rachats employeurs pour retraite	795'852.00	1'373'140.85	-577'288.85
Rachats personnels	4'898'047.00	4'983'776.15	-85'729.15
Apports de libre passage	46'727'131.14	42'462'428.42	4'264'702.72
Remboursements divorce	423'201.05	340'704.65	82'496.40
Remboursements EPL	1'415'132.65	1'955'198.75	-540'066.10
Total des apports/remboursements	54'259'363.84	51'115'248.82	3'144'115.02
Total des produits d'assurance	286'804'851.74	284'273'802.42	2'531'049.32

Les postes Rachats et Remboursements (2^{ème} partie du tableau ci-avant) fluctuent d'une année à l'autre au gré de l'évolution de la situation des assurés ; la Caisse n'a donc aucune maîtrise sur ces éléments.

Le plan d'assurance de la Caisse est équilibré, ce qui signifie que le financement prévu couvre entièrement les prestations versées annuellement. Si les objectifs de rendement se réalisent, le plan d'assurance devrait permettre d'améliorer, au fil des années, le degré de couverture.

Les cotisations peuvent également être présentées de manière détaillée comme suit :

Détail des cotisations 2012	Assurés	Employeurs	Total
Cotisations plan ordinaire*	84'646'720.25	117'205'713.95	201'852'434.20
Cotisations du plan PPP	4'485'444.90	6'217'496.10	10'702'941.00
Cotisations plan complémentaire médecins	219'923.10	219'923.10	439'846.20
Cotisations des assurés risques et en congé	54'789.05	4'831.95	59'621.00
Cotisations de rappel	7'565'897.25	11'923'436.40	19'489'333.65
Cotisations d'assainissement	2'418.55	-1'106.70	1'311.85
Total des cotisations	96'975'193.10	135'570'294.80	232'545'487.90

* Les taux de cotisations sont indiqués au chapitre 3.2.



7.7 Charges de l'assurance

Détail des rentes versées	2012	2011	Evolution
Rentes de vieillesse	152'421'490.70	148'331'554.05	4'089'936.65
Rentes pont-AVS temporaire *	13'115'197.45	14'432'467.15	-1'317'269.70
Rentes de survivants	31'733'587.65	30'939'816.55	793'771.10
Rentes d'invalidité	7'318'911.45	8'016'936.05	-698'024.60
Rentes d'enfants de retraité	987'819.95	1'124'968.65	-137'148.70
Rentes d'enfants d'invalidé	548'880.35	635'502.95	-86'622.60
Rentes d'orphelin	748'779.65	694'201.20	54'578.45
Total des rentes	206'874'667.20	204'175'446.60	2'699'220.60
Détail des autres prestations versées	2012	2011	Evolution
Prestations de libre passage en cas de sortie	58'806'264.86	53'760'581.35	5'045'683.51
Versements anticipés pour la propriété du logement	17'161'316.05	14'165'298.40	2'996'017.65
Versements anticipés lors de divorces	4'516'898.85	4'939'136.57	-422'237.72
Versement de capitaux à la retraite *	9'852'214.76	6'713'645.25	3'138'569.51
Versement de capitaux en cas de décès *	203'796.65	168'851.00	34'945.65
Autres charges d'assurance *	569'792.62	503'694.37	66'098.25
Autres recettes d'assurance *	-2'167'000.94	-1'570'104.59	-596'896.35
Total des autres prestations versées	88'943'282.85	78'681'102.35	10'262'180.50
Total des charges d'assurance	295'817'950.05	282'856'548.95	12'961'401.10

* Le total de ces rubriques correspond au poste Autres prestations réglementaires mentionné dans le compte d'exploitation pour un montant de CHF 21'574'000.54.

La diminution du versement des rentes pont-AVS d'environ CHF 1'317'000.- s'explique notamment par le programme d'encouragement temporaire à la retraite anticipée de l'Etat de Neuchâtel. Les personnes concernées par ce programme sont nées entre le 01.01.1946 et le 31.08.1951. Ainsi, tous les assurés nés entre 1947 et 1948 ont atteint l'âge ordinaire AVS en 2012 et n'ont de ce fait plus bénéficié du pont-AVS de la Caisse. Au total, ce sont 220 rentes ponts-AVS qui ont été arrêtées en 2012, contre 194 en 2011.

Concernant les versements aux assurés (2^{ème} partie du tableau ci-avant), la remarque du chapitre 7.6 concernant les apports est également valable.

La baisse des rentes d'invalidité d'environ CHF 700'000.- est due à l'extinction d'une vingtaine d'entre elles. Soit parce que l'assurance-invalidité a supprimé le droit à la rente, soit en majorité parce que les assurés concernés ont atteint l'âge de la retraite et passent ainsi dans la catégorie Retraités.

Le poste Autres recettes d'assurance contient principalement des prestations de libre passage reçues en retour suite à une invalidité reconnue par la Caisse, les rentes versées dans le cadre du contrat Swisslife (voir chapitre 7.3) ainsi que les capitaux de prévoyance de quelques pensionnés repris en fin d'année 2012.

7.8 Frais administratifs

	2012	2011	Evolution
Frais d'administration de la fortune	1'051'492.46	922'654.43	128'838.03
Frais d'administration (hors fortune)	3'573'930.89	3'511'273.65	62'657.24
Total des frais administratifs	4'625'423.35	4'433'928.08	191'495.27



Détail des frais administratifs 2012	Fortune	Assurance	Total
Charges de personnel	806'905.00	2'733'780.05	3'540'685.05
Impression, envoi, papier	26'191.05	56'103.40	82'294.45
Locaux	67'811.90	162'123.30	229'935.20
Fonctionnement des organes	37'273.45	123'047.00	160'320.45
Informatique	85'850.60	214'629.05	300'479.65
Organe de révision	33'458.00	55'763.29	89'221.29
Autorité de surveillance	8'910.00	14'850.00	23'760.00
Expert en prévoyance professionnelle	0.00	295'164.00	295'164.00
Frais des consultants	47'733.20	47'367.20	95'100.40
Frais divers	1'924.98	9'659.75	11'584.73
Recettes diverses	-64'565.72	-138'556.15	-203'121.87
Total des frais administratifs	1'051'492.46	3'573'930.89	4'625'423.35

Le budget global 2012 voté par le Conseil d'administration a été respecté. Les frais administratifs par assuré s'élèvent à CHF 182.40 pour 2012. La Caisse se trouve donc toujours en-dessous de la moyenne du coût par assuré des caisses de pensions suisses qui était de CHF 189.- en 2011⁸.

Les coûts de fonctionnement de gérance.ne figurent dans les comptes d'exploitation des immeubles, comme c'est le cas pour les autres gérances mandatées par la Caisse. Sont notamment compris dans ces coûts un montant de CHF 34'697.15 pour l'organe de révision et un montant de CHF 9'240.- en faveur de l'autorité de surveillance.

7.9 Détail des frais sur titres

Détail des frais sur titres	2012	2011	Evolution
Frais de gestion	2'509'730.73	2'468'146.87	41'583.86
Frais de courtage	168'835.63	679'427.85	-510'592.22
Frais de livraison	16'724.00	52'590.00	-35'866.00
Rétrocessions	-380'543.91	¹⁾	-380'543.91
Droit de garde	0.00	0.00	0.00
Frais du Global custody	350'298.13	256'051.83	94'246.30
Honoraires compta-titres et de tiers	203'830.30	99'068.40	104'761.90
Registre du droit de timbre	172'139.85	336'690.58	-164'550.73
Recettes prêt de titres (securities lending)	-15'988.50	-9'503.85	-6'484.65
Total des frais sur titres	3'025'026.23	3'882'471.68	-857'445.45

1) Les rétrocessions en 2011 avaient été portées en déduction des honoraires de gestion.

Globalement, les frais sur titres sont en diminution d'un peu plus de 20% en 2012. L'activité due à la réorganisation des placements est finalisée, de ce fait les frais de courtage et les frais du registre du droit de timbre ont pu être fortement réduits. Par contre, en raison de l'augmentation de la fortune sous gestion, le poste des frais de gestion ainsi que celui du Global custody sont en augmentation. Un poste d'honoraires supplémentaires attribué à des frais de consultants en ce qui concerne le conseil d'allocation tactique est compris dans le poste Honoraires compta-titres et de tiers.

L'administration poursuit son travail d'optimisation, notamment en ce qui concerne les frais des placements collectifs (voir chapitre 7.10).

⁸ Source : étude Swissscanto 2012.



7.10 Frais dans les fonds de placements

La Caisse dispose de la transparence concernant les coûts des placements collectifs pour l'année 2012. La valeur de marché des placements collectifs est de CHF 1'480'286'673.-. Le TER (Total Expense Ratio) moyen se situe à 0.38%, soit CHF 5'674'551.93.

Les frais TER des placements collectifs détenus par la Caisse s'inscrivent entre 0% et 0.90% pour les classes d'actifs traditionnelles et entre 1.40% et 2% pour les placements alternatifs.

8 DEMANDES DE L'AUTORITÉ DE SURVEILLANCE

Durant l'année 2012, des contacts réguliers au sujet de l'agenda et du plan de recapitalisation de la Caisse ont été entretenus avec l'Autorité de surveillance. Cette dernière a préavisé positivement les mesures de recapitalisation proposées par le Conseil d'administration ainsi que le projet de modification de la loi qui doit encore être soumis à l'approbation du Grand Conseil. Elle a également pris connaissance de la politique d'information que la Caisse a menée envers ses assurés et employeurs à ce sujet.

L'Autorité de surveillance a de plus été régulièrement informée des modifications réglementaires validées par le Conseil d'administration durant l'année 2012. Les nouveaux règlements lui ont également été transmis et sont en attente de validation; c'est notamment le cas du Règlement sur la liquidation partielle ainsi que celui traitant de l'affiliation des employeurs. Les modifications décidées et validées par le Conseil d'administration pour les règlements déjà existants sont également en attente d'une validation de l'Autorité de surveillance. Il s'agit notamment des règlements d'assurance et de placements.

En date du 14 juin 2012, le Conseil d'administration a suivi une formation donnée par l'Autorité de surveillance au sujet de la surveillance LPP et de la mise en œuvre, dès 2012, de la réforme structurelle.

9 AUTRES INFORMATIONS RELATIVES À LA SITUATION FINANCIÈRE

9.1 Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)

La Caisse présente un découvert important selon le point 5.8 ci-avant. Un certain nombre de mesures ont déjà été prises et les éléments suivants concernant 2012 peuvent être communiqués à ce sujet (les éléments antérieurs figurent dans les rapports de gestion précédents) :

- Les plans d'assurance de la Caisse sont équilibrés en ce qui concerne les prestations offertes par rapport au financement prévu. Il doit permettre d'augmenter le degré de couverture, pour autant que les hypothèses retenues dans le cadre des études effectuées par l'expert en prévoyance professionnelle se réalisent, notamment l'espérance de rendement, ce qui est largement le cas pour 2012 ;
- Le Conseil d'administration n'a pas attendu le début du fonctionnement de la Caisse en 2010 pour effectuer une étude de congruence actifs-passifs. En automne 2009, une première étude a été menée dont les éléments ont servi à l'établissement de la stratégie de placements. A l'automne 2012, une nouvelle étude a débuté afin de déterminer la stratégie de placements à adopter dès 2014 ;
- Fin 2009, le Conseil d'administration a décidé d'accélérer le processus de mise en œuvre du nouveau financement. Ainsi, 1.2 point de pourcent de cotisations ont été consacrées, depuis le 01.01.2010, à l'assainissement de la Caisse (plus de 12 millions pour 2011) ; il a de plus suspendu les remboursements de dettes hypothécaires dans le cadre de l'accession à la propriété. Cette mesure a été supprimée dès le 01.01.2013 pour éviter les inégalités de traitement entre assurés et



au vu du peu d'importance que représentait cette mesure dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse ;

- Conformément à l'article 43 LCPFPub, compte tenu de la situation financière de la Caisse, le Conseil d'administration de la Caisse a informé le Conseil d'Etat du fait qu'il n'indexerait pas les rentes au 01.01.2012. Le Conseil d'Etat a approuvé cette mesure. Le Conseil d'administration a renouvelé cette mesure au 01.01.2013 ;
- Début 2012, les négociations entre représentants des assurés et des employeurs ont débuté. Treize séances ont été tenues pour aboutir à un accord début juillet 2012. Le protocole formel d'accord a été signé par tous les membres de la Commission de négociations le 19.11.2012 ;
- Une nouvelle variante de recapitalisation a été étudiée par la Commission d'assainissement; elle consistait à baisser le taux d'intérêt technique à 3% et éventuellement passer de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Cette variante n'a pas été retenue par la Commission d'assainissement et le Conseil d'administration a suivi cet avis lors de sa séance du 04.06.2012 ;
- Le 28.06.2012, le Conseil d'administration a décidé d'appliquer dès 2013 les taux de cotisations prévus à partir de 2014. Il a ainsi mis fin au régime transitoire sur les cotisations prévu en 2009. Cette décision implique une augmentation de la cotisation de 0.3 point de pourcent pour les assurés de plus de 40 ans et de 1 point de pourcent sur l'ensemble des effectifs pour les employeurs ;
- Le Conseil d'administration a été informé le 06.09.2012 de l'issue favorable des négociations et du fait que les représentants assurés et employeurs bénéficiaient d'une période de quelques semaines pour obtenir l'approbation de leurs associations, respectivement de leur employeur ;
- Le 07.09.2012, la Caisse a tenu une conférence de presse indiquant l'issue des négociations et les mesures retenues. Les assurés ont été également informés par l'envoi du communiqué de presse ;
- Avec l'aide de son expert, l'administration de la Caisse a préparé les modifications de la loi cantonale à la fin de l'été 2012 ;
- Le 02.10.2012, le Conseil d'administration de la Caisse a adopté à l'unanimité l'ensemble des mesures de recapitalisation figurant à la fin de ce chapitre et adopté les modifications de la loi cantonale ;
- Le dossier a ensuite été transmis au Conseil d'Etat pour la rédaction du rapport au Grand Conseil ;
- Début octobre 2012, l'administration a informé chaque employeur affilié du montant de sa participation aux montants uniques de recapitalisation, ainsi que de sa part au découvert technique de la Caisse, calculés sur la base des capitaux de prévoyance des assurés actifs et pensionnés rattachés à son entité ;
- Le 13.11.2012, l'Autorité de surveillance a donné un préavis favorable au projet ;
- Conformément à la LPP, le 19.11.2012, le Conseil d'administration a validé définitivement le plan de recapitalisation de la Caisse ;
- Par conférence de presse du 11.02.2013, le Conseil d'Etat a informé qu'il a remis aux députés le rapport au sujet de la recapitalisation de la Caisse ;
- Une Commission du Grand Conseil a traité du dossier de la recapitalisation. Le 26.06.2013, le Grand Conseil a adopté les modifications de la LCPFPub. Quelques changements ont été apportés par rapport à la proposition du Conseil d'administration.



- L'Autorité de surveillance et l'organe de contrôle sont régulièrement informés des travaux en lien avec la recapitalisation de la Caisse ;
- L'entrée en vigueur des mesures de recapitalisation prend effet au 01.01.2014.

Mesures de recapitalisation adoptées par le Conseil d'administration :

- Augmentation de l'âge de la retraite de 62 à 64 ans accompagnée de mesures transitoires en trois phases. La première période de 5 ans (2014-2018) permettrait aux assurés concernés de prendre leur retraite à l'âge de 63 ans sans diminution pour anticipation. En fonction de la situation financière de la Caisse, ce régime transitoire serait reconductible pour une 2^{ème}, voire une 3^{ème} période de 5 ans ;
- Calcul de la rente de retraite maintenu sur la base du salaire moyen dès 57 ans ;
- Augmentation des cotisations ordinaires de 2.5% des traitements, dont 1% nécessaire à l'augmentation de la longévité et 1.5% destiné à la recapitalisation (1.7% à charge des employeurs et 0.8% pour les assurés) ;
- Maintien de l'objectif d'indexer les rentes versées sur décision du Conseil d'administration. Toutefois, suspension de l'indexation au cours de la première période de 5 ans (2014-2018) (modalités d'adaptation réservées en cas de forte inflation et selon les résultats de la Caisse) ;
- Versement au 01.01.2014 de 270 millions par les employeurs pour financer la réserve de fluctuation de valeur ;
- Engagement irrévocable des employeurs de provisionner au 01.01.2014 un apport supplémentaire de 60 millions versé au plus tôt le 01.01.2019 (en plus de la réserve de fluctuation de valeur). Cet apport est destiné à renforcer la sécurité du chemin de croissance du degré de couverture, à assurer la prorogation des mesures transitoires, à compenser en partie l'inflation dans le cadre de l'indexation éventuelle des rentes, etc.

9.2 Mise en gage d'actifs

Aucun des actifs de la Caisse n'a été mis en gage.

9.3 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions de l'employeur

Néant.

9.4 Liquidations partielles

Néant.

9.5 Rétrocessions

Compte tenu de la réforme structurelle, la Caisse veille à ce que toutes les rétrocessions lui soient signalées et que l'intégralité de ces montants soient restitués, y compris les commissions d'état⁹ et les indemnités liées aux activités de distribution.

Pour l'exercice 2012, la Caisse a reçu un montant de CHF 380'543.91.

⁹ La pratique fait la distinction entre les rétrocessions et les commissions d'état. Les rétrocessions sont prélevées sur la commission de gestion et versées en paiement aux investisseurs; par contre les commissions d'état sont prélevées sur la commission de gestion et versées en paiement aux intermédiaires, distributeurs ou partenaires de distribution. Elles sont admises seulement pour les distributeurs mentionnés dans les directives du fonds ou mandat.



9.6 Procédures judiciaires en cours

Au 31 décembre 2012, prévoyance.ne a trois procédures ouvertes devant le Tribunal Cantonal (Cour de droit public) liées à la partie assurance, à savoir :

- une portant sur la question de savoir qui, de l'assureur privé (LCA) ou de l'institution de prévoyance, doit prêter en premier après le délai de carence d'un an en cas d'invalidité et sur quelle part porte la prestation (obligatoire ou surobligatoire) (A/2009/01) ;
- une demande tendant à ce que la Caisse accepte un montant de rachat calculé selon les conditions de l'époque pour que l'assuré soit mis dans la situation qui aurait été la sienne avant son divorce (A/2011/01) ;
- une ayant trait à la question de l'octroi du capital-décès. Un assuré décédé a été reconnu invalide à titre rétroactif. La Caisse a refusé le versement d'un capital-décès à sa veuve, cette prestation étant réservée en cas de décès des assurés actifs. Qui plus est, la Caisse n'a versé aucune rente d'invalidité, pour cause de surindemnisation. La conjointe survivante estime que le capital-décès lui est dû puisque l'assuré touchait encore son traitement au moment du décès (A/2012/01).

A relever qu'une seule nouvelle procédure a été ouverte à l'encontre de prévoyance.ne en 2012.

Une décision a au demeurant été rendue en 2012, à savoir :

- décision préjudicielle dans la première cause A/2009/01. Il s'agit d'une confirmation de jurisprudence, réfutant les arguments de la Caisse. Une négociation est actuellement en cours.

10 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 04.03.2013, le Tribunal administratif fédéral (TAF) a rendu sa décision au sujet du recours mentionné au chapitre 5.7. Le TAF indique qu'un différentiel de couverture ne constitue pas des fonds libres et ne peut ainsi pas être distribué en amélioration de prestations. La Caisse attend donc une nouvelle décision de l'Autorité de surveillance au sujet de la répartition/utilisation de ces provisions dûment réservées dans les comptes de la Caisse. Cette décision n'a aucune influence sur le degré de couverture actuel de prévoyance.ne, ni sur sa fortune. Les assurés affiliés au 31.12.2009 à la CPC seront informés spécifiquement.

11 RAPPORT DE RÉVISION

Le rapport de l'organe de contrôle pour l'exercice 2012 est reporté ci-après :





Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'administration de
Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel
La Chaux-de-Fonds

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels reproduits aux pages 13 à 67 du rapport de gestion 2012 de la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte d'administration et aux règlements, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, place Pury 13, Case postale, 2001 Neuchâtel 1
Téléphone: +41 58 792 67 00, Téléfax: +41 58 792 67 10, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.





Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2012 sont conformes à la loi suisse, à la loi instituant une Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCPFPub), à l'acte d'administration et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil d'administration répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si, en cas de découvert, l'institution de prévoyance avait pris les mesures nécessaires pour rétablir une couverture complète;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Les comptes annuels présentent un excédent de passif de CHF 2'111'352'164 et un degré de couverture de 57.1 % selon l'article 44 alinéa 1 OPP2 (déterminé selon le principe du bilan en caisse fermée en capitalisation intégrale).

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel est en découvert au sens de l'article 49 de la LCPFPub. Le degré de couverture se situe en dehors de la fourchette prévue de 59.4% à 64.4% au 31 décembre 2012 selon l'article 49 alinéa 3 de la LCPFPub. Conformément à l'article 49 alinéa 5 de la LCPFPub, le Conseil d'administration, avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, a soumis au Conseil d'Etat à l'intention du Grand Conseil des propositions de mesures permettant de rétablir la situation. Les mesures prises et envisagées, pour résorber le découvert, concernant les placements et l'information des bénéficiaires, sont présentées dans l'annexe aux comptes annuels sous le point 9.





En vertu de l'art. 35a al. 2 OPP 2, nous devons constater dans notre rapport si les placements concordent avec la capacité de risque de l'institution de prévoyance en découvert. Selon notre appréciation, nous constatons:

- que le Conseil d'administration assume sa tâche de gestion de manière explicite dans le choix d'une stratégie de placement adaptée à la capacité de risque, telle qu'expliqué dans l'annexe aux comptes annuels sous 6;
- que le Conseil d'administration respecte les prescriptions légales en matière de placements et a notamment déterminé la capacité de risque en appréciant tous les actifs et les passifs en fonction de la situation financière effective ainsi que de la structure et des développements à attendre dans l'effectif des assurés;
- que les placements auprès de l'employeur sont conformes aux dispositions légales;
- que les placements sont en conformité avec les dispositions des art. 49a et 50 OPP 2 compte tenu des explications qui précèdent;
- que les mesures visant à résorber le découvert proposées par le Conseil d'administration avec le concours de l'expert en matière de prévoyance professionnelle ont été approuvées, avec quelques modifications, par le Grand Conseil en date du 26 juin 2013. Ces mesures entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2014 ;
- les obligations d'information ont été respectées ;
- le Conseil d'administration nous a en outre confirmé qu'il poursuit sa surveillance et adaptera les mesures en cas de changement de situation.

Nous constatons que la possibilité de résorber le découvert et que la capacité de risque concernant les placements dépendent également d'événements imprévisibles, tels que l'évolution des marchés financiers et la situation de l'employeur.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

PricewaterhouseCoopers SA

Blaise Girardin
Expert-réviseur
Réviseur responsable

Samuel Jaccard

Neuchâtel, le 27 juin 2013



Table des matières

RAPPORT DE GESTION	2
1 Résumé	2
1.1 Assurance	2
1.2 Placements.....	2
1.3 Degré de couverture	3
1.4 Flux de fonds de l'assurance	3
1.5 Autres informations	4
2 Contexte économique, des marchés et de la prévoyance professionnelle	4
2.1 Contexte économique	4
2.2 Contexte des marchés financiers.....	5
2.3 Contexte de la prévoyance professionnelle	6
3 Activités de la Caisse en 2012	8
3.1 Généralités	8
3.2 Gestion courante	9
3.3 Représentation	9
3.4 Assurance	9
3.5 Administration financière.....	10
3.6 Placements.....	10
3.7 gérance.ne	10
4 Objectifs de la Caisse en 2013-2014	11
5 Conclusions	11
BILAN ET COMPTE D'EXPLOITATION	13
Bilan.....	13
Compte d'exploitation.....	14
ANNEXE AUX COMPTES	16
1 Bases et organisation	16
1.1 Forme juridique et but	16
1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie LPP	16
1.3 Indication des lois et règlements.....	16
1.4 Organes de gestion	17
1.4.1 Conseil d'administration.....	17
1.4.2 Bureau du Conseil d'administration	18
1.4.3 Commission d'assurance.....	18
1.4.4 Commission de placements.....	19
1.4.5 Commission d'assainissement.....	19
1.4.6 Commission de négociations	20
1.4.7 Direction	20
1.4.8 Administration	20
1.5 Droit à la signature	21
1.6 Expert agréé, organe de contrôle et tiers.....	21
1.7 Autorité de surveillance	22
1.8 Employeurs	22
2 Effectifs des membres actifs et pensionnés	24
3 Nature de l'application du but	26
3.1 Explication des plans de prévoyance.....	26
3.2 Financement, méthodes de financement.....	26
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes	27
4.1 Confirmation de la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26	27
4.2 Principes comptables et d'évaluation.....	27
4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes.....	28
5 Couverture des risques	28
5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance	28



5.2	Évolution du capital de prévoyance	28
5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	29
5.4	Évolution du capital de prévoyance pour les pensionnés	29
5.5	Résultat de la dernière expertise actuarielle	29
5.6	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	33
5.7	Réserves et provisions	34
5.8	Degré de couverture selon l'article 44 OPP2	34
6	Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	36
6.1	Organisation de l'activité de placements, règlement de placements	36
6.2	Respect des limites de placements selon OPP2	38
6.3	Extension des possibilités de placements	38
6.4	Objectif et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	38
6.5	Présentation des placements par catégories	39
6.5.1	Généralités sur les placements.....	40
6.5.2	Liquidités	40
6.5.3	Créances à court terme et couverture monétaire	41
6.5.4	Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette.....	42
6.5.5	Placements chez l'employeur	43
6.5.6	Obligations en francs suisses	44
6.5.7	Obligations étrangères en monnaies étrangères	45
6.5.8	Actions suisses	45
6.5.9	Actions étrangères	46
6.5.10	Immeubles.....	46
6.5.11	Placements immobiliers indirects.....	48
6.5.12	Placements alternatifs.....	48
6.6	Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)	48
6.7	Autres engagements	49
6.8	Prêts de titres (Securities lending)	49
6.9	Explications du résultat net des placements	49
6.9.1	Liquidités	52
6.9.2	Créances à court terme et couverture monétaire	52
6.9.3	Prêts hypothécaires et prêts contre reconnaissance de dette.....	52
6.9.4	Obligations en francs suisses	53
6.9.5	Obligations en monnaies étrangères	53
6.9.6	Actions suisses	54
6.9.7	Actions étrangères	54
6.9.8	Immeubles.....	55
6.9.9	Placements immobiliers indirects.....	57
6.9.10	Placements alternatifs.....	57
7	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	59
7.1	Débiteurs	59
7.2	Compte de régularisation d'actifs.....	59
7.3	Valeur de rachat assurance	60
7.4	Dettes	60
7.5	Compte de régularisation de passifs.....	60
7.6	Produits de l'assurance	61
7.7	Charges de l'assurance	62
7.8	Frais administratifs	62
7.9	Détail des frais sur titres.....	63
7.10	Frais dans les fonds de placements.....	64
8	Demandes de l'Autorité de surveillance	64
9	Autres informations relatives à la situation financière	64
9.1	Découvert / explication des mesures prises (art. 44 OPP2)	64
9.2	Mise en gage d'actifs.....	66
9.3	Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions de l'employeur ..	66
9.4	Liquidations partielles.....	66
9.5	Rétrocessions.....	66
9.6	Procédures judiciaires en cours.....	67
10	Événements postérieurs à la date du bilan	67
11	Rapport de révision.....	67

